

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 544

24 février 2016

SOMMAIRE

A7 Properties S.A.	26111	Monalux Asset Management S.à r.l.	26072
Artiburo S.à r.l.	26073	Monalux Asset Management S.à r.l.	26071
Canyon Capital Finance S.à.r.l.	26067	Mt. Kailash S.à r.l.	26071
Carlita S.à r.l.	26109	Muse Consulting S. à r.l.	26071
Centuria Capital Luxembourg S.A.	26107	N.C. S.à r.l.	26072
Choice Technologies Holding	26073	N.C. S.à r.l.	26072
Clay Tiles Participations S.à.r.l.	26067	N.C. S.à r.l.	26072
ColCastor D S.à r.l.	26068	Patina S.A.	26070
ColCastor D S.à r.l.	26100	Patina S.A.	26070
Corrib Acquisitions S.à r.l.	26068	Pingvalue	26066
Couche-Tard Brands and Financing	26097	Pivoine Real Estate S.à r.l.	26066
Couche-Tard Brands and Financing	26067	PROCOS Luxembourg S.A.	26066
Dalgarno S.A.	26105	Promieso	26070
DataCenterEnergie S.A. (DCE)	26104	Promovis Develop S.A.	26066
Diffusion Benelux Parfumerie SA	26067	Roding Investments S.A.	26066
Dr. Ober - Dr. Scharrer Verwaltungs S.A. ...	26068	Sixa Invest S.A.	26110
Dyle Investments S.à r.l.	26068	Steris FinCo S.à r.l.	26069
Elvoline S.à r.l.	26067	ST Holdings S.à r.l.	26069
Eurofins Scientific SE	26068	Strategic Holdings S.à r.l.	26112
Lock Syndication S.C.A.	26072	TDV Sàrl	26111
Management S.à r.l.	26070	UBS (Lux) Strategy Sicav	26111
Manager S.à r.l.	26070	WPP Luxembourg Europe Three S.à r.l. ...	26069
MAPL Group S.à r.l.	26071	WPP Luxembourg Europe Two S.à r.l.	26069
Medernach S.A.	26071		

Pivoine Real Estate S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 55-57, rue de Merl.
R.C.S. Luxembourg B 170.461.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 janvier 2016.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2016052439/13.

(160010688) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2016.

Roding Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.
R.C.S. Luxembourg B 149.301.

Les comptes annuels au 30 juin 2015, ainsi que les autres documents et information qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2016052465/11.

(160010571) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2016.

Promovis Develop S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2715 Luxembourg, 2, rue Walram.
R.C.S. Luxembourg B 181.628.

Le Bilan au 31 décembre 2015 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2016052448/10.

(160010499) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2016.

PROCOS Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 123.757.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

12, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg

Référence de publication: 2016052447/10.

(160010045) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2016.

Pingvalue, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 50.000,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 59, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 186.394.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 05 janvier 2016.

Référence de publication: 2016052415/10.

(160010772) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2016.

Elvoline S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 186.165.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 16 octobre 2015.
Pour statuts coordonnés
Maître Jacques KESSELER
Notaire

Référence de publication: 2015202496/13.
(150228312) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2015.

Couche-Tard Brands and Financing, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, rue Heienhaff.
R.C.S. Luxembourg B 188.967.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 15 décembre 2015.
Pour copie conforme

Référence de publication: 2015202374/11.
(150227432) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2015.

Canyon Capital Finance S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 116.434.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 10 décembre 2015.

Référence de publication: 2015201446/10.
(150226366) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2015.

Clay Tiles Participations S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 89.336.

—
Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 14 décembre 2015.

Référence de publication: 2015201495/10.
(150226079) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2015.

Diffusion Benelux Parfumerie SA, Société Anonyme.

Siège social: L-9647 Doncols, 98, Duerfstrooss.
R.C.S. Luxembourg B 92.688.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Référence de publication: 2015201532/10.
(150226506) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2015.

Dr. Ober - Dr. Scharrer Verwaltungs S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 155.247.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 décembre 2015.

Référence de publication: 2015202444/10.

(150227231) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2015.

Eurofins Scientific SE, Société Européenne.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 167.775.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 décembre 2015.

Référence de publication: 2015202509/10.

(150227475) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2015.

Corrib Acquisitions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 197.065.

Les statuts coordonnés rectificatif de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations en tant que rectificatif des statuts coordonnés déposé en date du 2 novembre 2015 au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (L150196842).

Luxembourg, le 15 décembre 2015.

Référence de publication: 2015202372/12.

(150227254) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2015.

Dyle Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1253 Luxembourg, 2A, rue Nicolas Bové.

R.C.S. Luxembourg B 178.303.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 26 octobre 2015.

Pour statuts coordonnés

Maître Jacques KESSELER

Notaire

Référence de publication: 2015202446/13.

(150227898) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2015.

ColCastor D S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 201.722.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 1656 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015202356/9.

(150227820) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2015.

WPP Luxembourg Europe Three S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.000.000,00.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 192.765.

Il est à noter que Michel de Bodt, gérant de la Société, a pour adresse privée le 18A, Avenue de la Petite Espinerte, B-1180 Uccle, Belgique.

Pour extrait, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

WPP Luxembourg Europe Three S.à r.l.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2015203231/14.

(150228053) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2015.

WPP Luxembourg Europe Two S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 124.854.075,00.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 160.777.

Il est à noter que Michel de Bodt, gérant de la Société, a pour adresse privée le 18A, Avenue de la Petite Espinette, B-1180 Uccle, Belgique.

Pour extrait, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

WPP Luxembourg Europe Two S.à r.l.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2015203232/14.

(150228052) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2015.

ST Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 198.197.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 16 octobre 2015.

Pour statuts coordonnés

Maître Jacques KESSELER

Notaire

Référence de publication: 2015203140/13.

(150228341) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2015.

Steris FinCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 195.781.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 26 octobre 2015.

Pour statuts coordonnés

Maître Jacques KESSELER

Notaire

Référence de publication: 2015203143/13.

(150227906) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2015.

Patina S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 71.927.

Je vous informe par la présente, que je démissionne de mon mandat d'administrateur de la société Patina SA, enregistrée au RCS de Luxembourg sous le numéro B 71.927, avec effet immédiat.

Le 8 Décembre 2015.

Florian BERTHIER.

Référence de publication: 2015203953/10.

(150228766) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2015.

Patina S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 71.927.

Je vous informe par la présente, que je démissionne de mon mandat d'administrateur de la société Patina SA, enregistrée au RCS de Luxembourg sous le numéro B 71.927, avec effet immédiat.

Le 8 Décembre 2015.

Peter VANDERBRUGGEN

Représentant permanent de LEEWARD FUND MANAGEMENT Ltd

Référence de publication: 2015203954/12.

(150228766) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2015.

Promieso, Société Anonyme.

Siège social: L-6868 Wecker, 29, Duchscherstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 138.778.

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire de la société Promieso S.A., tenue au siège social en date du 30 novembre 2015, que les actionnaires ont pris à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

Acceptation de la démission de Monsieur Roland Barthelmy demeurant à L-4972 Dippach, 231, route des Trois Cantons avec effet immédiat de son poste d'administrateur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 décembre 2015.

Pour Promieso S.A.

Référence de publication: 2015203983/14.

(150228463) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2015.

Manager S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 20, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 95.614.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016052293/9.

(160010443) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2016.

Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 20, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 95.489.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016052292/9.

(160010444) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2016.

Mt. Kailash S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 20.000,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 187.065.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 janvier 2015.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2016052287/12.

(160010424) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2016.

Muse Consulting S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3372 Leudelange, 7, rue Jean Fischbach - Z.A. Am Bann.
R.C.S. Luxembourg B 115.616.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15/01/2016.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2016052288/12.

(160010498) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2016.

MAPL Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1338 Luxembourg, 3, rue du Cimetière.
R.C.S. Luxembourg B 155.648.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 JAN. 2016.

FISEC S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2016052297/12.

(160010704) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2016.

Medernach S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8834 Folschette, 58, rue Principale.
R.C.S. Luxembourg B 97.466.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016052304/9.

(160010805) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2016.

Monalux Asset Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 171.788.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016052321/9.

(160010847) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2016.

Monalux Asset Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 45.000,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 171.788.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2016052322/9.
(160010848) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2016.

N.C. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1924 Luxembourg, 4, rue Emile Lavandier.
R.C.S. Luxembourg B 55.136.

—
Le bilan au 31 décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 16 janvier 2016.
Signature
Le Gérant
Référence de publication: 2016052325/12.
(160010736) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2016.

N.C. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1924 Luxembourg, 4, rue Emile Lavandier.
R.C.S. Luxembourg B 55.136.

—
Le bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 16 janvier 2016.
Signature
Le Gérant
Référence de publication: 2016052326/12.
(160010737) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2016.

N.C. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1924 Luxembourg, 4, rue Emile Lavandier.
R.C.S. Luxembourg B 55.136.

—
Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 16 janvier 2016.
Signature
Le Gérant
Référence de publication: 2016052327/12.
(160010738) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2016.

Lock Syndication S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre.
R.C.S. Luxembourg B 127.968.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2016052252/9.
(160010456) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2016.

Artiburo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5973 Itzig, 10, rue des Promenades.
R.C.S. Luxembourg B 176.871.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ARTIBURO S.à r.l.
Société à responsabilité limitée
FIDUCIAIRE DES P.M.E. SA

Référence de publication: 2016051837/12.

(160010495) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2016.

Choice Technologies Holding, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 293.386,80.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 185.830.

In the year two thousand and fifteen, on the seventeenth day of the month of November.

Before Us Me Jacques KESSELER, notary residing at Pétange, Grand Duchy of Luxembourg,

was held

an extraordinary general meeting of the shareholders of “Choice Technologies Holding”, a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of two hundred ninety thousand five hundred thirty-two United States Dollars and twenty-eight cents (USD 290,532.28), registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 185.830 (the “Company”), incorporated by a deed enacted by Me Francis KESSELER, then notary public residing at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg on 18 December 2013, published in the “Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations” (“Mémorial C”) number 1472 dated 6 June 2014, and lastly amended by a deed enacted by the abovementioned notary on 14 November 2014 and published in the Mémorial C number 538 dated 26 February 2015.

The meeting is chaired by Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, notary clerk, with professional address at 13, route de Luxembourg, L-4761 Pétange, (the “Chairman”).

The Chairman appoints as secretary Marisa GOMES, private employee, with professional address at Pétange and the meeting elects as scrutineer Laetitia ZUANEL, private employee with professional address at Pétange.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state that:

I. The shareholders of the Company (the “Shareholders”), all duly represented by Madame Sofia Afonso-da Chao Conde, notary clerk, with professional address at 13, route de Luxembourg, L-4761 Pétange, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of proxies given under private seal, and the number of shares held by the Shareholders are shown on an attendance list. That list and proxies, signed by the appearing person and the undersigned notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II. As it appears from the attendance list, the (i) 366,884 (three hundred sixty-six thousand eight hundred eighty-four) Common Shares without nominal value, (ii) 21,582 (twenty-one thousand five hundred eighty-two) Series A Shares, without nominal value, (iii) 19,425 (nineteen thousand four hundred twenty-five) Series B Shares without nominal value, (iv) 16,996 (sixteen thousand nine hundred ninety-six) Series C1 Shares without nominal value, and the (v) 49,925 (forty-nine thousand nine hundred twenty-five) Series C2 Preferred Shares without nominal value together representing the whole share capital of the Company are represented, so that the meeting is regularly constituted and can validly decide on all the items of the agenda, of which the Shareholders have been duly beforehand informed.

III. The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Waiving of notice right;

2. Increase of the share capital of the Company by an amount of USD 2,854.52 (two thousand eight hundred fifty-four United States Dollars fifty-two cents) so as to raise it from its current amount of USD 290,532.28 (two hundred ninety thousand five hundred thirty-two United States Dollars twenty-eight cents) to USD 293,386.80 (two hundred ninety-three thousand three hundred eighty-six United States Dollars eighty cents) by the issue of (i) 4,174 (four thousand one hundred seventy-four) new series C1 convertible preferred shares without nominal value, and (ii) 491 new series C2 convertible preferred shares without nominal value;

3. Subscription and payment by (i) COMENT of the new series C1 preferred shares under resolution 2. above by way of a contribution in cash amounting to USD 2,554.07 (Two thousand five hundred fifty-four United States Dollars seven cents), and (ii) Project Blue S.à r.l. of the new series C2 preferred shares under resolution 2. above by way of a contribution in cash amounting to USD 300.45 (three hundred United States Dollars forty-five cents);

4. Approval of the conversion of the legal form of the Company from an S.à r.l. (société à responsabilité limitée) to a S.A. (société anonyme);

5. Approval of the subsequent amendment and restatement of the Company's articles of association in order to reflect (i) the new share capital pursuant to the above resolutions, and (ii) the conversion of the legal form of the Company from an S.à r.l. (société à responsabilité limitée) to an S.A. (société anonyme);

6. Confirmation of the continuation of the mandates of Mr. Kelley Williams as category A director of the Company, Mrs. Natalie de Chalus as category B director of the Company, Mr. Denis Maciel Maia as category C director of the Company, Mr. Fabiano Marinho Carneiro Da Cunha as category C director of the Company and Mr. Felipe Zárate as category E director of the Company;

7. Appointment of Ms. Marie-Noelle Finez as statutory auditor of the Company; and

8. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Shareholders, the following resolutions have been taken:

First resolution:

The Shareholders resolved to waive their right to the prior notice of the current meeting; the Shareholders acknowledge being sufficiently informed on the agenda and considers being validly convened and therefore agree to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is resolved further that all the documentation produced to the meeting has been put at the disposal of the Shareholders within a sufficient period of time in order to allow them to examine carefully each document.

Second resolution:

The Shareholders resolved to increase the share capital of the Company by an amount of USD 2,854.52 (two thousand eight hundred fifty-four United States Dollars fifty-two cents) so as to raise it from its current amount of USD 290,532.28 (two hundred ninety thousand five hundred thirty-two United States Dollars twenty-eight cents) to USD 293,386.80 (two hundred ninety-three thousand three hundred eighty-six United States Dollars eighty cents) by the issuance of (i) 4,174 (four thousand one hundred seventy-four) new Series C1 Preferred Shares without nominal value (the "New Series C1 Shares"), and (ii) 491 (four hundred ninety-one) new Series C2 Preferred Shares without nominal value (the "New Series C2 Shares"), the whole to be fully paid up through contributions in cash amounting to USD 2,854.52 (two thousand eight hundred fifty-four United States Dollars fifty-two cents) (the "Contributions"), with (i) USD 2,554.07 (two thousand five hundred fifty-four United States Dollars seven cents) to be made by COMENT, a company organised under the laws of France, with registered office at 1-5, Quai George V, F-76600 Le Havre, France, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés du Havre under the number 534088059 (the "First Contributor") and (ii) USD 300.45 (three hundred United States Dollars forty-five cents) to be made by Project Blue S.à r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée, having its registered office at 24, rue Astrid, L-1143 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under the number B 191.502 (the "Second Contributor").

Third resolution:

It is resolved to accept the subscription and payment by the First Contributor and the Second Contributor for the New Series C1 Shares and the New Series C2 Shares respectively through the Contributions as outlined above.

Intervention - Subscription - Payment

Thereupon intervenes the First Contributor, represented by Madame Sofia Afonso-Da Chao Conde, pre-named by virtue of a proxy given under private seal on 27 October 2015 and declares to subscribe to the 4,174 (four thousand one hundred seventy-four) New Series C1 Shares in the Company and to pay them up entirely by a payment in cash, so that the amount of USD 2,554.07 (two thousand five hundred fifty-four United States Dollars seven cents) is from this day on at the free disposal of the Company.

Thereupon intervenes the Second Contributor, represented by Madame Sofia Afonso-Da Chao Conde, pre-named by virtue of a proxy given under private seal on 3 November 2015 and declares to subscribe to the 491 (four hundred ninety-one) New Series C2 Shares in the Company and to pay them up entirely by a payment in cash, so that the amount of USD 300.45 (three hundred United States Dollars forty-five cents) is from this day on at the free disposal of the Company.

Fourth resolution

It is unanimously resolved to convert the legal form of the Company from a private company with limited liability, (société à responsabilité limitée), into a public company with limited (Société anonyme) with immediate effect (the "Conversion").

In order to comply with the Luxembourg legal requirements regarding sociétés anonymes, the assets of the Company have been evaluated by a Luxembourg independent auditor, Atwell, a société à responsabilité limitée, having its registered office at 17, rue des Jardiniers, L- 1835 Luxembourg. The auditor report which shall remain annexed to this deed to be

submitted with it to the formality of registration states that “On the basis of the work carried out by us, nothing has come to our attention that would cause us to believe that the net asset value of the Company as at the date of the present report would not be at least equal to USD 293,386.80 being the share capital of the Company after its conversion into a “société anonyme”.

Fifth resolution:

As a consequence of the foregoing statements and resolutions having been effected, it is unanimously resolved to amend and restate the Company’s articles of association to reflect the amendment to the share capital of the Company as a result of the Contributions and the Company’s conversion from a private company with limited liability, (société à responsabilité limitée), into a public company with limited liability (Société anonyme), to read as follows:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is "Choice Technologies Holding" (the “Company”). The Company is a public limited liability company (société anonyme) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and, in particular, the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the “Law”), and these articles of association (the “Articles”).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in the municipality of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality by a resolution of the board of directors (the “Board”). The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the general meeting of shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the Board. Where the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these circumstances. Such temporary measures have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, remains a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1. The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such companies or enterprises and/or of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of intellectual property rights of any nature or origin whatsoever. Those rights may be licensed to any affiliated company or to any third party. It may, for instance, develop any intellectual property rights of any nature whatsoever. It may open branches in Luxembourg and abroad.

3.2. The Company may borrow in any form. It may issue notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may acquire participations in loans and/or lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company which form part of the group of companies to which the Company belongs. It may also give guarantees and grant securities interest in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company which form part of the group of companies to which the Company belongs. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets.

3.3. The Company may employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited duration.

4.2. The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The subscribed capital is set at two hundred ninety-three thousand three hundred eighty-six Dollars of the United States of America eighty cents (293,386.80), represented by three hundred sixty six thousand eight hundred eighty four (366,884) ordinary shares (the "Common Shares"), by twenty one thousand five hundred eighty two (21,582) Series A convertible preferred shares (the "Series A Shares"), by nineteen thousand four hundred twenty five (19,425) Series B

convertible preferred shares (the "Series B Shares"), by twenty-one thousand one hundred seventy (21,170) Series C1 convertible preferred shares (the "Series C1 Shares") and by fifty thousand four hundred sixteen (50,416) Series C2 convertible preferred shares (the "Series C2 Shares") (the series A Shares, the series B Shares, the series C1 Shares and the series C2 Shares together, the "Preferred Shares") and no stock options preferred shares (the "Stock Options Preferred Shares"). Common Shares, Preferred Shares and Stock Options Preferred Shares are together referred to as shares. All shares are in registered form, without nominal value, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The subscribed capital may be increased or decreased in one or several times by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

5.3. The authorised share capital of the Company is set at USD 15,441.90 (fifteen thousand four hundred forty-one United States Dollars ninety cents), represented by 25,236 (twenty-five thousand two hundred thirty-six) Stock Options Preferred shares without nominal value.

5.4 The Company may create a stock option plan ("SOP") providing for subscription rights in certain specific cases to newly issued Stock Options Preferred shares to the holder(s) of vested options under the SOP.

5.5. The board of directors is authorized, during a period expiring five (5) years after the holding of the extraordinary general meeting of the shareholders of the Company on 17 November 2015, to increase on one or several occasions the share capital of the Company as long as the issued share capital resulting from such increases, insofar as it relates to the Stock Options Preferred Shares, remains equal or inferior to this threshold of USD 15,441.90 (fifteen thousand four hundred forty-one United States Dollars ninety cents).

5.6. Such increased amount of capital may be subscribed for and issued against payment in full and in cash, in each case at an issue price determined by the board of directors from time to time.

5.7. The board of directors may delegate to any authorized director or officer of the Company or to any other duly authorized person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for the shares representing part or all of such increased amount of capital.

5.8. Upon each increase of the share capital of the Company by the board of directors within the limits of the authorized capital, article 5.1 of the Articles shall be amended accordingly and the board of directors shall take, or authorize any person to take, any necessary steps for the purpose of obtaining execution and publication of such amendment.

5.9. Within the limits of the authorized share capital the board of directors shall decide to withdraw or limit the pre-emption rights of the shareholders.

5.10 The shareholders of the Company shall do or cause to be done all such acts and things as may be necessary to give effect to the exercise of (part of) the option(s), when vested, under the SOP, including among others:

(i) by renewing the authorized share capital of this article upon the expiry of the initial five (5) year period for another five (5) year period if (part of) the option(s) under the SOP is still outstanding;

(ii) by ratifying any increase of capital made by the board of directors of the Company in accordance with the Articles and/or by increasing the share capital of the Company by the issue of such number of shares as may be required upon the exercise by the holder(s) of vested options under the SOP from time to time; and

(iii) by increasing the authorized share capital of the Company pro rata to any subsequent share capital increase.

The shareholders shall further refrain from taking any actions which could jeopardize the enforcement and exercise of the terms of the SOP and/or negatively affect the issue of Stock Options Preferred Shares upon the exercise of the vested options under the SOP by their holder(s) from time to time.

Art. 6. Shares.

6.1. The shares are indivisible and the Company recognizes only one (1) owner per share. In case of joint ownership on one or several share(s) the shareholders shall designate one (1) owner by share.

6.2. Shares are freely transferable among shareholders of the same category of shares (i.e. Common Shares, Series A Shares, Series B Shares, Series C1 Shares or Series C2 Shares. For avoidance of doubt, this does not apply to Stock Options Preferred Shares, which are non-transferable except in accordance with the provisions of these Articles or any shareholders agreement which may be entered into by the shareholders from time to time ("Shareholders Agreement"). Transfers of shares among shareholders of different categories of shares are permissible within the limits of this article 6.

The shares are freely transferable to third parties, subject to the provisions of these Articles and terms of any Shareholders' Agreement that may be entered into from time to time.

A share transfer is only binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 40 of the Law.

6.3. A register of shareholders is kept at the registered office and may be examined by each shareholder upon request.

6.4. The Company may redeem its own shares under the conditions stated in the Law.

6.5. Pre-emptive rights

Upon any new issuances of shares by the Company, the shareholders shall have pre-emptive rights as provided for by the Law with respect to such issuances, with such new issuances of shares by the Company to be effected without prejudice to the provisions of any Shareholder's Agreement that may be entered into from time to time.

If several classes of shares have been issued and the shares issued belong to one class only, the shares will be offered to the holders of shares of other classes only after the pre-emption right has been exercised by the holders of the shares of the class in which the new shares are issued.

6.6. Right of First Refusal

In the event any shareholder (save for any holder of Stock Options Preferred Shares) (the “Offering Shareholder”) desires to transfer to a third party any of such shareholder's shares (the “Offered Shares”), the Offering Shareholder must first offer in writing (the “Offer Notice”) to transfer the Offered Shares to the holders of Preferred Shares on a pro rata basis of their participation within the Preferred Shares, or on such other basis as the holders of Preferred Shares who elect to purchase (each a “Purchasing Shareholder”) may agree, on the same terms and for the same price that the Offering Shareholder offers or proposes to offer the Offered Shares to the proposed transferee (the Third Party Transferee”). Each holder of Preferred Shares shall have thirty (30) calendar days from and after the date of the Offer Notice to provide written notice to the Offering Shareholder of its intention to purchase the Offered Shares. If the Purchasing Shareholder elects to purchase all, but not less than all, of the Offered Shares, the closing of the sale of the Offered Shares to such Purchasing Shareholders shall occur no later than ninety (90) calendar days from and after the date of the Offer Notice. If Purchasing Shareholders do not elect to purchase or fail to consummate the purchase of all the Offered Shares, the Offering Shareholder may consummate the sale of the Offered Shares to such Third Party Transferee on the same terms and for the same price offered to the Purchasing Shareholders.

III. Management - Representation

Art. 7. Appointment and Removal of directors.

7.1. The Company is managed by a board of directors composed of at least 3 directors appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their office, which shall not exceed six (6) years and may be renewed. The directors need not be shareholders.

7.2. The directors may be removed at any time ad nutum (with or without cause) by a resolution of the shareholders.

7.3. In case of vacancy in the office of director by reason of death or resignation of a director or otherwise, the remaining directors belonging to the same category may, by way of cooptation, elect another director to fill such vacancy until the next shareholders meeting in accordance with the Law.

Art. 8. Board of directors.

8.1. If several directors have been appointed, they will constitute a Board. The shareholder(s) may decide to qualify the appointed directors as category A directors (the “Category A Directors”), category B directors (the “Category B Directors”), category C directors (the “Category C Directors”), category D directors (the “Category D Directors”) and category E directors (the “Category E Directors”).

8.2. Two (2) Category C Directors and two (2) Category D Directors may be appointed from a list proposed by the holders of Common Shares. These directors will be Chairman and Vice-Chairman of the Board. As long as Series A Shares, Series B Shares and Series C2 shares are outstanding, one (1) director shall be appointed from a list proposed by the holders of Series A Shares and shall be qualified as a Category A Director, one (1) director shall be appointed from a list proposed by the holders of Series B Shares and shall be qualified as a Category B Director, and one (1) director shall be appointed from a list proposed by the holders of Series C2 Shares and shall be qualified as a Category E Director. If any vacancy occurs in a director elected in such a way, the vacancy must be filled based on a list proposed by the relevant holders of Preferred Shares. The Chairman of the Board will not have a casting vote.

8.3. Powers of the Board

(i) All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, which has all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the corporate object.

(ii) Special and limited powers may be delegated for specific matters to one or more agents by the Board, including but not limited to such persons appointed by the Board to the Company's Audit Committee and Compensation Committee.

(iii) The Board may from time to time sub-delegate its powers for specific tasks to one or several ad hoc agent(s) who need not be shareholder(s) or director(s) of the Company, including but not limited to such persons appointed by the Board to the Company's Audit Committee and Compensation Committee. The Board will determine the powers, duties and remuneration (if any) of its agent(s), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/their agency.

(iv) In dealing with third parties, the board of directors will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's purpose and provided the terms of these Articles shall have been complied with.

(v) The day-to-day management of the business of the Company and the power to represent the Company with respect thereto may be delegated to one or more directors, officers, managers, agents, who needs not be shareholders of the Company. When the board of directors delegates the day-to-day management to a member of the board of directors, it shall provide information on an annual basis to the ordinary general meeting of shareholders regarding any wages, emoluments and incentives granted to such appointee.

(vi) With respect to matters which relate to the daily management of the business of the Company, the Company will be bound by the signature of the person(s) to whom the daily management of the business of the Company has been delegated (as the case may be).

8.4. Procedure

(i) The Board meets upon the request of any director, at the place indicated in the convening notice which, in principle, is in Luxembourg. The Board shall meet at least quarterly.

(ii) Written notice of any meeting of the Board is given to all directors at least five (5) clear business days in advance (that is to say, for the avoidance of doubt, not counting the day of the date of the notification and the day of the meeting), except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) No notice is required if all shareholders of the Board are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting. Notice of a meeting may also be waived by a director, either before or after a meeting. Separate written notices are not required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A director may grant a power of attorney to another director in order to be represented at any meeting of the Board.

(v) subject to item (ix) below, the Board can deliberate or act validly only if a majority of the directors is present or represented at a meeting of the Board, including at least one director among the Category A Directors, the Category B Directors, the Category C Directors, the Category E Directors, and one Category D Director in the case that the shareholder (s) has (have) qualified the directors as Category A Directors, Category B Directors, Category C Directors, Category D Directors and Category E Directors. Decisions shall be taken by a majority vote of the directors present or represented at such meeting.

(vi) The resolutions of the meeting of the Board are taken in written form and reported on minutes. Such minutes are signed by all the directors present.

(vii) Any director may participate in any meeting of the Board by conference telephone or video conference or by any other means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other in accordance with article 64 bis (3) of the Law. The participation by these means is deemed equivalent to a participation in person at a meeting duly convened and held. The meeting will be dated as at the date of the holding. The decision will also be valid as the date of the holding. The minutes will be signed later by the director participating to the Board by such means. In the case of a meeting of the Board in Luxembourg, the Company shall be responsible for the travel expenses to Luxembourg for all directors up to a maximum amount of USD 5,000 (five thousand United States Dollars) per director per year.

(viii) In case of emergency, circular resolutions signed by all the directors (the “Directors Circular Resolutions”), are valid and binding as if passed at a Board meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

(ix) The approval of at least one of the Category A Directors, one of the Category B Directors and one of the Category E Directors is required prior to the Company effectuating any of the following actions:

(a) the purchase of any stock or other securities of any subsidiary or other corporation, partnership, or other entity, unless it is wholly owned by the Company;

(b) assigning, pledging, encumbering, selling or otherwise disposing or Transfer of any share or stock of any subsidiary of the Company. For the avoidance of doubt, under the present Articles “Transfer” means to transfer (in a single transaction or a series of transactions), whether by agreement or otherwise, whether for a financial consideration or otherwise, the full ownership, usufruct, or bare ownership, including without limitation by way of a sale, assignment, exchange, contribution to a company, transfer to a trust, merger, transfer of all assets and liabilities, partition of a marital community or succession, liquidation or any similar transaction;

(c) assigning, pledging, encumbering, licensing, selling or otherwise disposing of any patent or Intellectual Property owned by the Company or any of the subsidiaries of the Company, other than license agreements entered into in the ordinary course of business. For the avoidance of doubt, under the present Articles “Intellectual Property” means any intellectual property rights, including copyrights, trade and service marks, trade names, rights in logos and get-up, inventions, confidential information, trade secrets and know-how, registered designs, design rights, patents, utility models, semi-conductor topographies, all rights of whatsoever nature in computer software and data, all intangible rights and privileges of a nature similar or allied to any of the foregoing, in every case in any part of the world and whether or not registered; and including all granted registrations and all applications for registration all renewals, reversions or extensions, the right to sue for damages for past infringement and all forms of protection of a similar nature which may subsist anywhere in the world;

(d) making any loan or advance to any person, including any employee or director;

(e) guaranteeing any indebtedness;

(f) making any investment inconsistent with any investment policy previously approved by the Board;

(g) incurring any indebtedness of the Company or any of its subsidiaries that is not already included in a Board-approved budget, other than trade credit incurred in the ordinary course of business;

(h) entering into or being a party to any transaction with any director, officer or employee of the Company or any associate of any such person, it being understood that the director that has been appointed upon proposal of the party concerned by the transaction shall not take part to the deliberations and vote regarding such approval;

(i) establishing or changing the compensation of the executive officers of the Company or any subsidiary of the Company; and

(j) any resolution to approve a Geographical Expansion of the Company or any subsidiary of the Company. For the avoidance of doubt, under the present Articles “Geographical Expansion” means the engagement of dedicated personnel for sales and pre-sales pursuant to the expansion of the operations of the Company or its subsidiaries into new geographical territories. For the avoidance of doubt, any (i) adhoc proposal of project, which may be initiated at any time by current or future strategic partners of the Company or its subsidiaries, (ii) execution of such ad-hoc projects, and (iii) the sponsorship of conferences, shall not be considered as events of Geographical Expansion. Further, any proposed Geographical Expansion of the business of the Company or any subsidiary shall be presented to the Board for approval and shall be financed by operational profit of the Company and/or investment received by the Company.

(x) The approval of one of the Category E Directors is required prior to the Company effectuating any of the following actions:

(a) the hiring and/or dismissal of any person serving as the Chief Executive Officer, the Chief Financial Officer or Chief Technical Officer of the Company or any subsidiary of the Company;

(b) the approval or amendment of the annual budget of the Company if and to the extent there is a deviation of expenses higher than 20% (twenty percent) per quarter in the proposed budget compared to the budget previously approved;

(c) the approval or amendment of the strategic plan to the extent this implies (i) a change of the principal place of business of the Company or any subsidiary of the Company, or (ii) the entering into materially different or new Lines of Business or Change of Current Lines of Business by the Company or any of its subsidiaries. For the avoidance of doubt, in the present Articles “Line of Business” means any research and development or software and/or service offering in Data Analytics, processing and visualization for Utilities Companies, “Change of Current Line of Business” means the creation of a new permanent product, pre-sales, sales and marketing activities and expenses to support a new Line of Business (for the avoidance of doubt, any custom-development or ad-hoc proposal / project to answer a request from a customer / potential customer will be not considered a change of Line of Business), “Utilities Companies” means companies engaging in system operation, generation, transmission, distribution, retailing, trading and ancillary services of electricity, gas and water, and “Data Analytics” means a process of inspecting and/or cleaning and/or transforming and/or modeling data with the goal of discovering useful information and/or suggesting conclusions and/or supporting decision making.

(d) the adoption or amendment of accounting principles applicable to the Company or any subsidiary of the Company if and to the extent that the proposed principles are not consistent with the relevant local GAAP as applicable; and

(e) the authorization by the Company or any subsidiary of the Company to enter into or amend any agreement or series of related agreements other than in the ordinary course of business and entailing a total expenditure by the Company or any of its subsidiaries of more than US\$2,000,000 (two million Dollars of the United States of America) yearly, and including without limitation any (i) strategic collaboration agreements or (ii) joint venture agreements.

8.5. Representation

(i) The Company shall be bound towards third parties as follows:

(a) in all matters (other than matters requiring a qualified consent from the Board as provided under article 8.4 (ix) and (x) of the Articles) by the sole signature of any director if no categories of director have been created or the joint signature of two directors of the Company, one of which must be a Category C Director, a Category D Director or a Category E Director of the Company, where categories of directors have been created. For the avoidance of doubt, in this case, two Category C managers may validly bind the Company;

(b) for matters requiring a qualified consent from the Board as provided under article 8.4 (ix) of the Articles, by the sole signature of any director if no categories of director have been created or the joint signature of at least one Category A Director, one Category B Director and one Category E Director of the Company, where categories of directors have been created;

(c) for matters requiring a qualified consent from the Board as provided under article 8.4 (x) of the Articles, by the sole signature of any director if no categories of director have been created or the joint signature of two directors of the Company, one of which must be a Category E Director of the Company, where categories of directors have been created; and

(d) the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated by the Board in accordance with these Articles.

(ii) Any actions taken by directors on behalf of the Company under article 8.5 (i) and binding the Company to a value of USD 250,000 or more, shall be reported to or submitted for ratification (if needs be) to the Board at the next Board meeting.

Art. 9. Sole director.

9.1 If the Company is managed by a sole director (only in the event that the Company, with regard to article 12 of the Articles, has a sole shareholder), any reference in the Articles to the Board or the directors is to be read as a reference to such sole director, as appropriate.

9.2. The Company is bound towards third parties by the signature of the sole director.

9.3. The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated.

Art. 10. Liability of the directors. The directors may not, by reason of their mandate, be held personally liable for any commitments validly made by them in the name of the Company, provided such commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Shareholder(s)

Art. 11. General meetings of shareholders.

11.1. Powers and voting rights

(i) In case of plurality of shareholders, decisions of the shareholders are adopted at a general meeting of shareholders (the “General Meeting”).

(ii) Each share entitles a shareholder to one (1) vote.

11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders are convened to General Meetings at the initiative of the board of directors or the supervisory auditors of the Company, failing which by shareholders representing one tenth or more of the subscribed capital.

(ii) Written notice of any General Meeting is given to all shareholders by registered letter at least eight (8) calendar days in advance of the date of the meeting, except for the annual general meeting for which the notice shall be sent by registered letter at least twenty-one (21) days prior to the date of the meeting, or in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) One general meeting shall be held annually at the registered office of the Company on the third Tuesday of June each year at 3.00 pm at the registered office of the Company, and if such day is not a day on which banks are opened for general business in the city of Luxembourg (i.e. a “Business Day”), on the next following Business Day at the same time and place. Other General Meetings are held at such place and time specified in the notices.

(iv) If all the shareholders are present or represented and consider themselves as duly convened and informed of the agenda of the meeting, the General Meeting may be held without prior notice.

(v) A shareholder may grant a written power of attorney to another person, whether or not a shareholder, in order to be represented at any General Meeting.

(vi) General meetings of shareholders deliberate at the quorum and majority vote determined by the Law.

11.3. Voting rights of the holders of Series A Shares

(i) Subject to the foregoing provisions, each holder of Series A Shares shall have full voting rights and powers equal to the voting rights and powers of the holders of Common Shares, and shall be entitled to notice of any shareholders' meeting in accordance with the Articles of the Company (as in effect at the time in question) and applicable law, and shall be entitled to vote, together with the holders of Common Shares, with respect to any question upon which holders of Common Shares have the right to vote, except as may be otherwise provided by applicable law.

(ii) In addition to any other vote or consent required herein or by law, for so long as any shares of Series A Shares remain outstanding, the vote or written consent of the holders of at least a majority of the outstanding Series A Shares, voting separately as a single class, shall be required to effectuate any of the following actions:

(a) materially and adversely alters the rights, preferences or privileges of the Series A Shares;

(b) increases or decreases the number of shares of Series A Shares;

(c) authorizes the issuance of shares having preference to or on par with the then-outstanding Series A Shares;

(d) makes distributions to or redeems any shares;

(e) changes the Articles in a manner that materially and adversely affects the rights, preferences and privileges of the then-outstanding Series A Shares.

11.4. Voting rights of the holders of Series B Shares

(i) Subject to the foregoing provisions, each holder of Series B Shares shall have full voting rights and powers equal to the voting rights and powers of the holders of Common Shares, and shall be entitled to notice of any shareholders' meeting in accordance with the Articles of the Company (as in effect at the time in question) and applicable law, and shall be entitled to vote, together with the holders of Common Shares, with respect to any question upon which holders of Common Shares have the right to vote, except as may be otherwise provided by applicable law.

(ii) In addition to any other vote or consent required herein or by law, for so long as any shares of Series B Shares remain outstanding, the vote or written consent of the holders of at least a majority of the outstanding Series B Shares, voting separately as a single class, shall be required to effectuate any of the following actions:

(a) materially and adversely alters the rights, preferences or privileges of the Series B Shares;

(b) increases or decreases the number of shares of Series B Shares;

(c) authorizes the issuance of shares having preference to or on par with the then-outstanding Series B Shares;

(d) makes distributions to or redeems any shares;

(e) changes the Articles in a manner that materially and adversely affects the rights, preferences and privileges of the then-outstanding Series B Shares.

11.5. Voting rights of the holders of Series C1 Shares

(i) Subject to the foregoing provisions, each holder of Series C1 Shares shall have full voting rights and powers equal to the voting rights and powers of the holders of Common Shares, and shall be entitled to notice of any shareholders' meeting in accordance with the Articles of the Company (as in effect at the time in question) and applicable law, and shall be entitled to vote, together with the holders of Common Shares, with respect to any question upon which holders of Common Shares have the right to vote, except as may be otherwise provided by applicable law.

(ii) In addition to any other vote or consent required herein or by law, for so long as any shares of Series C1 Shares remain outstanding, the vote or written consent of the holders of at least a majority of the outstanding Series C1 Shares, voting separately as a single class, shall be required to effectuate any of the following actions:

- (a) materially and adversely alters the rights, preferences or privileges of the Series C1 Shares;
- (b) increases or decreases the number of shares of Series C1 Shares;
- (c) authorizes the issuance of shares having preference to or on par with the then-outstanding Series C1 Shares;
- (d) makes distributions to or redeems any shares;

(e) changes the Articles in a manner that materially and adversely affects the rights, preferences and privileges of the then-outstanding Series C1 Shares.

11.6. Voting rights of the holders of Series C2 Shares

(i) Subject to the foregoing provisions, each holder of Series C2 Shares shall have full voting rights and powers equal to the voting rights and powers of the holders of Common Shares, and shall be entitled to notice of any shareholders' meeting in accordance with the Articles of the Company (as in effect at the time in question) and applicable law, and shall be entitled to vote, together with the holders of Common Shares, with respect to any question upon which holders of Common Shares have the right to vote, except as may be otherwise provided by applicable law.

(ii) In addition to any other vote or consent required herein or by law, for so long as any shares of Series C2 Shares remain outstanding, the vote or written consent of the holders of at least a majority of the outstanding Series C2 Shares, voting separately as a single class, shall be required to effectuate any of the following actions:

- (a) materially and adversely alters the rights, preferences or privileges of the Series C2 Shares;
- (b) increases or decreases the number of shares of Series C2 Shares;
- (c) authorizes the issuance of shares having preference to or on par with the then-outstanding Series C2 Shares;
- (d) makes distributions to or redeems any shares;

(e) changes the Articles in a manner that materially and adversely affects the rights, preferences and privileges of the then-outstanding Series C2 Shares; and

(f) approves or implements a transaction that shall cause or is reasonably expected to cause a Liquidation Event or a Change of Control of the Company.

For the avoidance of doubt, under the present Articles:

“Liquidation Event” means a liquidation, dissolution or winding up of the Company (being if the Company is liquidated or declared bankrupt);

“Change of Control of the Company” means (i) the merger of the Company with another company where the shareholders of the Company immediately prior to the merger will not own immediately after the merger shares entitling such shareholders to more than 50% of the voting rights of the surviving company or the power, to control, whether or not in concert with other Persons, the composition of its board of directors or managers or to direct the management and policies of such company or (ii) a sale or other disposition of all or substantially all the assets of the Company.

“Person” means any natural person, individual, firm, company, corporation, body corporate, governmental authority, association, joint venture, trust or partnership (in each case whether or not having separate legal personality and irrespective of the jurisdiction in or under the law of which it was incorporated or exists).

11.7. Voting rights of the holders of Stock Options Preferred Shares The Stock Options Preferred Shares are non-voting preferred shares that may be issued by the Company in accordance with articles 44 to 46 of the Law, with the voting rights of each holder of the Stock Options Preferred Shares being limited to those expressly provided for by article 46 of the Law.

Art. 12. Sole Shareholder.

12.1. Where the number of shareholders is reduced to one (1), the sole shareholder exercises all powers conferred by the Law to the General Meeting.

12.2. Any reference in the Articles to the shareholders and the General Meeting is to be read as a reference to such sole member, as appropriate.

12.3. The resolutions of the sole shareholder are recorded in minutes.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 13. Financial year and Approval of annual accounts.

13.1. The financial year begins on the first (1st) of January of each year and ends on the thirty-first (31st) of December of the same year.

13.2. Each year, the Board prepares the balance sheet and the profit and loss account, as well as an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarizing the Company's commitments and the debts of the director(s), and shareholders and statutory auditors towards the Company, if any.

13.3. Each shareholder may inspect the balance sheet, the profit and loss accounts, the statutory auditors report and any document in accordance with article 73 of the Law at the registered office fifteen (15) days before the annual general meeting of the shareholders.

Art. 14. Commissaire aux comptes - Réviseurs d'entreprises.

14.1 The supervision of the Company shall be entrusted to one or more statutory auditor(s) (commissaire(s) aux comptes), who may not be shareholder(s). Each statutory auditor shall be appointed for a period not exceeding six years by the General Meeting, which may remove them at any time.

14.2 The term of the office of the statutory auditor(s) and his/their remuneration, if any, are fixed by the General Meeting. At the end of this period, the statutory auditor(s) may be renewed in his/their function by a new resolution of the General Meeting.

14.3 Where the thresholds of Article 35 of the law of 19 December 2002 on the trade and companies register and the accounting and annual accounts of undertakings, as amended, are met, the Company shall have its annual accounts audited by one or more qualified auditor (réviseurs d'entreprises) appointed by the General Meeting amongst the members of the "Institut des réviseurs d'entreprises", instead of any statutory auditor(s).

Art. 15. Allocation of profits.

15.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) is allocated to the reserve required by Law. This allocation ceases to be required when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the subscribed capital, but again shall become compulsory if the statutory reserve falls below such ten percent (10%) threshold.

15.2. The shareholders determine how the balance of the annual net profits is disposed of. It may allocate such balance to the payment of a dividend, transfer such balance to a reserve account or carry it forward.

15.3. The board of directors may decide to pay interim dividends before the end of the current financial year, in accordance with the Law and the provisions of any Shareholders Agreement.

15.4. The shareholders determine to distribute dividends under the following conditions:

(i) If the Board shall declare dividends out of funds legally available therefore in any calendar year, then such dividends shall be declared as follows:

(1) first payable to the holders of the Series A Shares until they have received an amount of dividends sufficient to have received a preferred return per Series A Shares of 7% (seven percent) per annum on their respective series A original issue price (as could be further defined in any Shareholders Agreement) calculated as if such dividends had been fully cumulative and compounded; and then

(2) payable to the holders of the Series B Shares until they have received an amount of dividends sufficient to have received a preferred return per Series B Shares of 7% (seven percent) per annum on their respective series B original issue price (as could be further defined in any Shareholders Agreement) calculated as if such dividends had been fully cumulative and compounded; and then

(3) payable to the holders of the Series C1 Shares until they have received an amount of dividends sufficient to have received a preferred return per Series C1 Shares of 7% (seven percent) per annum on their respective series C1 original issue price (as could be further defined in any Shareholders Agreement) calculated as if such dividends had been fully cumulative and compounded; and then

(4) payable to the holders of the Series C2 Shares until they have received an amount of dividends sufficient to have received a preferred return per Series C2 Shares of 7% (seven percent) per annum on their respective series C2 original issue price (as could be further defined in any Shareholders Agreement) calculated as if such dividends had been fully cumulative and compounded; and then

(5) payable to the holders of the Stock Options Preferred Shares until they have received an amount of dividends sufficient to have received a preferred and cumulative return per Stock Options Preferred Shares of 7% (seven percent) per annum on their respective stock options preferred original issue price (as could be further defined in any Shareholders Agreement) calculated as if such dividends had been fully cumulative and compounded; and then

(6) pro rata on the Common Shares, the Series A Shares, the Series B Shares, the Series C1 Shares and the Series C2 Shares on a pari passu basis taking into account the number of shares of Common Shares held by such shareholders, where each holder of the Series A Shares, each holder of the Series B Shares, each holder of the Series C1 Shares and each holder of the Series C2 Shares is to be treated for this purpose as holding the greatest whole number of shares of Common Shares

then issuable upon conversion of all Series A Shares, Series B Shares, Series C1 Shares and Series C2 Shares held by such holder in accordance with any Shareholders Agreement

(ii) For purposes of this article only, dividends shall not be mandatory and no rights and interest shall accrue to the holders of the Preferred Shares by reason of the fact that the Company shall fail to declare or pay dividends in any amount in any financial year of the Company whether or not the earnings of the Company in any financial year were sufficient to pay such dividends in whole or in part.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16.

16.1. The Company may be dissolved at any time, by a resolution of the shareholders under the conditions required for amendment of the Articles. The shareholders appoint one or several liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation and determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators have the broadest powers to realize the assets and pay the liabilities of the Company.

16.2. In the event of any Liquidation Event, the funds and assets that may be legally distributed to the shareholders (the "Available Funds and Assets") shall be distributed to the shareholders in the following manner:

(i) The holders of Series A Shares then outstanding are entitled to be paid, out of the Available Funds and Assets, and receive their share in priority and preference to any payment or distribution of any Available Funds and Assets to the holders of Common Shares, the holders of Series B Shares, holders of Series C1 Shares and holders the Series C2 Shares; and then

(ii) The holders of Series B Shares then outstanding are entitled to be paid, out of the Available Funds and Assets, and receive their share in priority and preference to any payment or distribution of any remaining Available Funds and Assets to the holders of Common Shares, holders of Series C1 Shares and holders of Series C2 Shares; and then

(iii) The holders of Series C1 Shares are entitled to be paid, out of the Available Funds and Assets, and receive their share in priority and preference to any payment or distribution of any remaining Available Funds and Assets to the holders of Common Shares and holders of Series C2 Shares; and then

(iv) The holders of Series C2 Shares are entitled to be paid, out of the Available Funds and Assets, and receive their share in priority and preference to any payment or distribution of any remaining Available Funds and Assets to the holders of Stock Options Preferred Shares; and then

(v) The holders of Stock Options Preferred Shares are entitled to be paid, out of the Available Funds and Assets, and receive their share in priority and preference to any payment or distribution of any remaining Available Funds and Assets to the holders of Common Shares; and then

(vi) If there are any Available Funds and Assets remaining after the payment or distribution (or the setting aside for payment or distribution) to the holders of the Preferred Shares and the holders of the Stock Options Preferred Shares of their full preferential amounts described in article 16.2 (i)-(v), then any remaining Available Funds and Assets shall be distributed ratably among the holders of the Common Shares and the holders of Preferred Shares as though the holders of Preferred Shares were the holders of the number of shares of Common Shares of the Company into which their respective shares of Series of Preferred Shares are convertible in accordance with any Shareholders Agreement as of the record date fixed for the determination of the holders of Common Shares of the Company entitled to receive such distribution.

(vi) The Company shall give each holder of Preferred Shares and the Stock Options Preferred Shares written notice of any impending Liquidation Event no later than twenty (20) calendar days prior to (i) the shareholders' meeting called to approve such transaction or effective date of any shareholder action by written consent, or (ii) twenty (20) calendar days prior to the closing of such Liquidation Event, whichever is earlier, and shall also notify such holders in writing of the final approval of such Liquidation Event. The first of such notices shall describe the material terms and conditions of the impending Liquidation Event (including, without limitation, the amount of proceeds to be paid to each share in connection with the Liquidation Event) and the provisions of this article, and the Company shall thereafter give such holders prompt notice of any material changes. The Liquidation Event shall in no event take place sooner than twenty (20) calendar days after the Company has given the first notice provided for herein or sooner than twenty (20) calendar days after the Company has given notice of any material changes provided for herein. In the event the requirements of this paragraph are not complied with, the Company shall forthwith either cause the closing of the transaction to be postponed until such requirements have been complied with, or cancel such transaction, in which event the rights, preferences and privileges of the holders of the Preferred Shares shall revert to and be the same as such rights, preferences and privileges existing immediately prior to the date of the first notice referred to in the first sentence of this paragraph.

VII. General provisions

Art. 17.

17.1. Notices and communications are made or waived and the Directors Circular Resolutions are evidenced in writing, by telegram, telefax, e-mail or any other means of electronic communication.

17.2. Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a director in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements to be deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Directors' Circular Resolutions, as the case may be, are affixed on

one original or on several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document.

17.4. All matters not expressly governed by the Articles are determined in accordance with the Law and, subject to any non-waiver provisions of the law, any Shareholders Agreement or any other agreement entered into by the shareholders from time to time. In the case of a conflict, inconsistency or discrepancy between the provisions of any Shareholders Agreement and the provisions in these Articles, the provisions of such Shareholders Agreement shall prevail between the shareholders. The shareholders shall, where necessary and to the extent lawful, exercise their powers of voting and other rights and powers they have to amend a conflicting provision to the extent necessary to permit the Company and its business to be administered in the way provided for in any such Shareholders Agreement.

17.5. Without prejudice to any information rights owed to the shareholders by Law, the Board shall cause to be prepared and mailed (at the expense of the Company) to each holder of Preferred Shares, including persons who no longer are holders of Preferred Shares but were such holders at any time during such fiscal year, the following:

(i) within fifteen (15) calendar days after the conclusion of each month, monthly financial statements for the Company and each subsidiary of the Company;

(ii) within thirty (30) calendar days after the conclusion of each quarter of each fiscal year, a quarterly financial statement comparing actual performance to budget as approved by the Board for the relevant financial year and previous year for the Company and each subsidiary of the Company;

(iii) within thirty (30) calendar days after the conclusion of each of the first three quarters of each fiscal year, a quarterly financial summary for the Company and each subsidiary of the Company;

(iv) within one hundred eighty (180) calendar days of the fiscal year-end (beginning December 31, 2013), an independent accountant's review report of the Company and the annual financial statements of each subsidiary of the Company;

(v) at least forty-five (45) calendar days prior to the commencement of each fiscal year, copies of an annual budget and strategic plan approved by the Board; and

(vi) any other information relating to the financial condition, business, prospects or other corporate affairs as the holders of Series A Shares, Series B Shares, Series C1 Shares and Series C2 Shares may from time to time reasonably request.”

Sixth resolution

It is further resolved that the current managers of the Company, being Mr. Kelley Williams as category A manager of the Company, Mrs. Nathalie de Chalus as category B manager of the Company, Mr. Denis Maciel Maia as category C manager of the Company, Mr. Fabiano Marinho Carneiro Da Cunha as category C manager of the Company and Mr. Felipe Zarate as category E manager of the Company, have expressly confirmed through specific letters of confirmation that they shall each continue their mandate acting as directors of the Company (in the same categories of director as they formerly were as managers, i.e. Mr. Kelley Williams as category A director of the Company, Mrs. Nathalie de Chalus as category B director of the Company, Mr. Denis Maciel Maia as category C director of the Company, Mr. Fabiano Marinho Carneiro Da Cunha as category C director of the Company and Mr. Felipe Zarate as category E director of the Company) upon its conversion to a public limited liability company (société anonyme), with immediate effect and each for a duration of 6 (six) years.

Seventh resolution

It is resolved that Ms. Marie-Noelle Finez shall be appointed to the mandate acting as Statutory auditor of the Company upon its conversion into a public limited liability company (société anonyme), with effect as of 17 November 2015 until the next annual general meeting to be held in 2016.

Declaration

The undersigned notary herewith declares having verified that the conditions provided for in article 26 of the Law, have all been complied with.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Pétange, Grand Duchy of Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxyholder of the appearing persons, known to the notary by their names, first names, civil status and residence, the said proxyholder of the appearing persons has signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le dix-septième jour du mois de novembre

Par devant Nous, Maître Jacques KESSELER, notaire de résidence au 13, route de Luxembourg, L-4761 Pétange, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue

une assemblée générale extraordinaire des associés de «Choice Technologies Holding», une société à responsabilité limitée constituée et existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-24-53 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de deux cent quatre-vingt dix mille cinq cent trente deux Dollars des Etats-Unis d'Amérique et vingt huit cents (290.532,28 USD) immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 185.830 (la «Société»), constituée par acte notarié du notaire Maître Francis KESSELER, alors notaire résidant au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duché du Luxembourg, le 18 décembre 2013, publié au «Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations» («Mémorial C») numéro 1472 en date du 6 juin 2014 et modifié en dernier lieu par un acte notarié du notaire soussigné le 14 novembre 2014 et publié au Mémorial C numéro 538 en date du 26 février 2015.

L'assemblée est présidée par Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Pétange, (le «Président»).

Le Président désigne comme secrétaire Marisa GOMES, employée privée, demeurant professionnellement à Pétange et l'assemblée élit en tant que scrutateur Laetitia ZUANEL, employée privée demeurant professionnellement à Pétange

L'assemblée ayant été constituée, le Président a déclaré et requis au notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. Les associés de la Société (les «Associés»), tous dûment représentés par Madame Sofia Afonso-da Chao Conde, clerc de notaire, demeurant professionnellement au 13, route de Luxembourg, L-4761 Pétange, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu de procurations données sous seing privé, et le nombre d'actions détenues par les Associés sont reportées sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, signées par la personne comparante et le notaire soussigné, demeureront annexées avec le présent acte afin d'être soumises avec lui aux formalités d'enregistrement.

II. Il ressort de la liste de présence que les (i) 366.884 (trois cent soixante-six mille huit cent quatre-vingt-quatre) Actions Ordinaires sans valeur nominale, (ii) 21.582 (vingt-et-un mille cinq cent quatre-vingt-deux) Actions de Catégorie A, sans valeur nominale, et les (iii) 19.425 (dix-neuf mille quatre-cent vingt-cinq) Actions de Catégorie B, sans valeur nominale, et (iv) 16.996 (seize mille neuf cent quatre-vingt-seize) Actions de Catégorie C1 sans valeur nominale, and (v) 49.925 (quarante neuf mille neuf cent vingt cinq) Actions privilégiées de Catégorie C2 sans valeur nominale, représentant ensemble l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées, de telle sorte que l'assemblée est valablement constituée et peut valablement se prononcer sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les Associés déclarent avoir été valablement et préalablement informés.

III. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Renonciation au droit de convocation;

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de 2.854,52 USD (deux mille huit cent cinquante quatre Dollars des Etats-Unis d'Amérique et cinquante deux centimes), afin de le porter de son montant actuel de 290.532,28 USD (deux cent quatre-vingt-dix mille cinq cent trente-deux Dollars des Etats-Unis d'Amérique et vingt-huit cents) à 293.386,80 USD (deux cent quatre vingt treize mille trois cent quatre vingt six Dollars des Etats-Unis d'Amérique et quatre vingt centimes) par l'émission de (i) 4.174 (quatre mille cent soixante quatorze) nouvelles actions privilégiées convertibles de catégorie C1 sans valeur nominale, et (ii) 491 (quatre cent quatre vingt onze) nouvelles actions privilégiées convertibles de catégorie C2 sans valeur nominale;

3. Souscription et paiement par (i) COMENT de nouvelles actions privilégiées convertibles de catégorie C1 conformément à la résolution 2 ci-dessus au moyen d'un apport en numéraire d'un montant de 2.554,07 USD (deux mille cinq cent cinquante quatre Dollars des Etats-Unis d'Amérique et sept centimes), et (ii) par Project Blue S.à r.l., des nouvelles actions privilégiées de catégorie C2 conformément à la résolution 2 ci-dessus au moyen d'un apport en numéraire d'un montant de 300,45 USD (trois cent Dollars des Etats-Unis d'Amérique et quarante cinq centimes);

4. Approbation de la conversion de la forme sociale de la Société de S.à r.l. (société à responsabilité limitée) en S.A. (société anonyme);

5. Approbation de la modification subséquente des statuts de la Société afin de refléter (i) le nouveau capital social conformément aux résolutions ci-dessus, et (ii) la conversion de la forme sociale de la Société de S.à r.l. (société à responsabilité limitée) en S.A. (société anonyme);

6. Confirmation de la continuation des mandats de Mr. Kelley Williams en tant qu'administrateur de catégorie A de la Société, Mrs. Natalie de Chalus en tant qu'administrateur de catégorie B de la Société, Mr. Denis Maciel Maia en tant qu'administrateur de catégorie C de la Société, Mr. Fabiano Marinho Carneiro Da Cunha en tant qu'administrateur de catégorie C de la Société et Mr. Felipe Zàrate en tant qu'administrateur de catégorie E de la Société;

7. Nomination de Madame Marie-Noelle Finezen tant que Commissaire aux comptes de la Société; et

8. Divers.

Suite à l'approbation de ce qui précède par les Associés, les résolutions suivantes ont été adoptées:

Première résolution:

Les Associés ont décidé de renoncer à leur droit de convocation préalable afférente à la présente assemblée; les Associés reconnaissent qu'ils ont été suffisamment informés de l'ordre du jour et qu'ils se considèrent avoir été valablement convoqués et en conséquence acceptent de délibérer et voter sur tous les points énumérés à l'ordre du jour. Il est en outre décidé que l'ensemble de la documentation produite lors de cette assemblée a été mise à la disposition des Associés dans un laps de temps suffisant afin de leur permettre un examen attentif de chaque document.

Deuxième résolution:

Les Associés ont décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 2.854,52 USD (deux mille huit cent cinquante quatre Dollars des Etats-Unis d'Amérique et cinquante deux centimes) afin de le porter de son montant actuel de 290.532,28 USD (deux cent quatre-vingt-dix mille cinq cent trente-deux Dollars des Etats-Unis d'Amérique et vingt-huit cents) à 293.386,80 USD (deux cent quatre vingt treize mille trois cent quatre vingt six Dollars des Etats-Unis d'Amérique et quatre vingt centimes) par l'émission de (i) 4.174 (quatre mille cent soixante quatorze) actions privilégiées de catégorie C1 sans valeur nominale (les «Actions de Catégorie C1»), et (ii) 491 (quatre cent quatre vingt onze) actions privilégiées de catégorie C2 sans valeur nominale (les «Nouvelles Actions de Catégorie C2»), le tout entièrement libérée par apport en numéraire d'un montant de 2.854,52 USD (deux mille huit cent cinquante quatre Dollars des Etats-Unis d'Amérique et cinquante deux cents) (l'«Apport»), avec (i) un montant de 2.554,07 USD (deux mille cinq cent cinquante quatre Dollars des Etats-Unis d'Amérique sept centimes) qui doit être réalisé par COMENT, une société organisée sous les lois françaises, avec son siège social au 1-5, Quai George V, F-76600 Le Havre, France, enregistré au Registre du commerce et des sociétés du Havre sous le numéro 534088059 (le «Premier Apporteur») et (ii) un montant de 300,45 USD (trois cent Dollars des Etats-Unis d'Amérique quarante cinq centimes) qui doit être réalisé par Project Blue S.à r.l., une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, dont le siège social est au 24, rue Astrid, L-1143 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, enregistré au Registre du Commerce et des Sociétés luxembourgeois sous le numéro B191.502 (le «Deuxième Apporteur»).

Troisième résolution:

Il est décidé d'accepter la souscription et le paiement par le Premier Apporteur et le Deuxième Apporteur des Nouvelles Actions de Catégorie C1 et des Nouvelles Actions de Catégorie C2 respectivement au moyen de l'Apport, comme mentionnée ci-dessus.

Intervention - Souscription - Paiement

A la suite de quoi intervient le Premier Apporteur, ici représenté par Madame Sofia Afonso-da Chao Conde, prénommée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé à 27 Octobre 2015 et déclare souscrire 4.174 (quatre mille cent soixante quatorze) Nouvelles Actions de Catégorie C1 dans la Société et les payer entièrement par un apport en numéraire, de telle sorte que le montant de 2.554,07 USD (deux mille cinq cent cinquante quatre Dollars des Etats-Unis d'Amérique et sept centimes) est à partir de ce jour à la libre disposition de la Société.

A la suite de quoi intervient le Deuxième Apporteur ici représenté par Madame Sofia Afonso-da Chao Conde, prénommée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé à 3 novembre 2015 et déclare souscrire 491 (quatre cent quatre vingt onze) Nouvelles Actions de Catégorie C2 dans la Société et les payer entièrement par un apport en numéraire de telle sorte que le montant de 300,45 USD (trois cent Dollars des Etats-Unis d'Amérique et quarante cinq centimes) est à partir de ce jour à la libre disposition de la Société.

Quatrième résolution:

Il est décidé à l'unanimité de convertir la forme sociale de la Société de société à responsabilité limitée en société anonyme avec effet immédiat (la «Conversion»).

Conformément à la réglementation luxembourgeoise en vigueur concernant les sociétés anonymes, les actifs de la Société ont été évalués par un réviseur d'entreprises agréé, Atwell, une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 17, rue des Jardiniers, L-1835 Luxembourg. Le rapport du réviseur d'entreprise qui restera annexé au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités d'enregistrement précise que «Sur la base du travail que nous avons effectué, aucun élément n'a été porté à notre attention qui pourrait nous faire croire que la valeur nette des actifs de la Société à la date du présent rapport ne serait pas au moins égale à 293.386,80 USD représentant le capital social de la Société après sa transformation en une société anonyme».

Cinquième résolution

En conséquence des déclarations et résolutions précédentes, il est décidé unanimement de modifier et de procéder à la refonte des statuts de la Société, pour refléter la modification du capital social de la Société à la suite de l'Apport et la conversion de la forme sociale de la Société de S.à r.l. (société à responsabilité limitée) en S.A. (société anonyme), et libellés comme suit:

I. Dénomination - Siège social - Objet- Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société est "Choice Technologies Holding" (la «Société»). La Société est une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), ainsi que par les présents statuts (les «Statuts»).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi dans la commune de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans la commune par décision du conseil d'administration (le «Conseil»). Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'assemblée générale des associés, agissant selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du Conseil. Lorsque le Conseil estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces sociétés / entreprises et de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette et, en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit. Ces droits peuvent être transmis à toute société affiliée ou à une tierce partie. Elle pourra, par exemple, développer des droits de propriété intellectuelle de quelque nature que ce soit. Elle pourra créer des succursales à Luxembourg et à l'étranger.

3.2. La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle pourra procéder par l'émission de notes, obligations et créances et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra acquérir des participations dans des prêts et/ou prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées ou à toute autre société qui fait partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société. Elle pourra également consentir des garanties et des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société qui fait partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société. La Société pourra en outre nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

3.3. La Société pourra employer toutes techniques et instruments liés à ses investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à protéger la Société contre le risque crédit, le risque de change, de fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Actions

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital souscrit est fixé à deux cent quatre-vingt-treize mille trois cent quatre vingt-six Dollars des Etats-Unis d'Amérique et quatre vingt centimes (293.386,80 USD), représenté par trois cent soixante-six mille huit cent quatre-vingt-quatre (366.884) actions ordinaires (les «Actions Ordinaires»), par vingt-et- un mille cinq cent quatre-vingt-deux (21.582) actions privilégiées convertibles de Catégorie A (les «Actions de Catégorie A»), par dix-neuf mille quatre cent vingt-cinq (19.425) actions privilégiées convertibles de Catégorie B (les «Actions de Catégorie B»), par vingt un mille cent soixante dix (21.170) actions privilégiées convertibles de Catégorie C1 (les «Actions de Catégorie C1») et par cinquante mille quatre cent seize (50.416) actions privilégiées convertibles de Catégorie C2 (les «Actions de Catégorie C2») (les Actions de Catégorie A, les Actions de Catégorie B, les Actions de Catégorie C1 et les Actions de Catégorie C2 ensemble, les «Actions Privilégiées») dont son exclues les actions privilégiées de stock options (les «Actions Privilégiées de Stock Options»). Les Actions Ordinaires, les Actions Privilégiées et les Actions Privilégiées de Stock Options sont désignées ensemble comme les actions. L'ensemble des actions sont sous forme nominative, sans valeur nominale, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social souscrit peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

5.3. Le capital social autorisé de la Société est fixé à 15.441,90 USD (quinze mille quatre cent quarante et un Dollars des Etats-Unis d'Amérique et quatre vingt dix centimes), représenté par 25.236 (vingt cinq mille deux cent trente six) Actions Privilégiées de Stock Options sans valeur nominale.

5.4. La Société peut créer un plan de stock-option («PSO») provenant des droits de souscription dans certains cas spécifiques pour les Actions Privilégiées de Stock Options nouvellement émises par les titulaires d'options acquises selon le PSO.

5.5. Le conseil d'administration est autorisé, pendant la période expirant cinq (5) années après la tenue de l'assemblée générale extraordinaire des associés de la Société du 17 novembre 2015, à augmenter à une ou plusieurs occasions le capital social de la Société aussi longtemps que le capital souscrit résultant de ces augmentations de capital, dans la mesure où cela relève des Actions Privilégiées de Stock Options, reste égal ou inférieur au seuil de 15.441,90 USD (quinze mille quatre cent quarante un Dollars des Etats-Unis d'Amérique et quatre vingt dix centimes).

5.6. Une telle augmentation de capital peut être souscrite et émise contre le paiement total en numéraires, dans chaque cas avec un prix déterminé par le conseil d'administration à tout moment.

5.7. Le conseil d'administration peut déléguer à tout directeur ou dirigeant autorisé de la Société ou toute autre personne dûment autorisée, les tâches d'accepter les souscriptions et de recevoir le paiement pour les actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

5.8. Sur chaque augmentation de capital de la Société par le conseil d'administration dans les limites du capital autorisé, l'article 5.1 des Statuts sera modifié en conséquence et le conseil d'administration devra prendre, ou autoriser toute personne à prendre, les mesures nécessaires en vue d'obtenir l'exécution et la publication de telles modifications.

5.9. Dans les limites du capital autorisé le conseil d'administration pourra décider de retirer ou de limiter les droits de préemption des associés.

5.10. Les Associés de la Société accompliront ou feront accomplir tout les actes ou éléments nécessaires pour donner effet à l'exercice de (d'une partie des) option(s), lorsqu'elles sont investies, selon le PSO, comprenant entre autres:

(i) en renouvelant le capital autorisé de cet article à l'expiration du délai initial d'une période de (5) cinq ans pour une autre période de (5) cinq ans et si (une partie des) l'/les option(s) est /sont selon le PSO toujours en vigueur;

(ii) en ratifiant chaque augmentation de capital fait par le conseil d'administration de la Société en accord avec les Statuts et / ou par l'augmentation du capital social de la Société par l'émission d'actions telle que requise selon l'exercice par le/ les titulaire(s) des options acquises selon le PSO à tout moment; et

(iii) par l'augmentation du capital autorisé de la Société au pro rata de chaque augmentation de capital consécutif.

Les associés doivent en outre s'abstenir de prendre toutes actions qui pourraient compromettre l'application et l'exercice des termes du PSO et/ou affecté négativement l'émission des Actions Privilégiées de Stock Options par l'exercice des options acquises sous le PSO par leur(s) titulaire(s) à tout moment.

Art. 6. Actions.

6.1. Les actions sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par action. En cas d'indivision sur une ou plusieurs part(s) sociale(s) les associés désigneront un (1) propriétaire par action.

6.2. Les actions sont librement cessibles entre associés de la même catégorie d'actions (c'est-à-dire les Actions Ordinaires, les Actions de Catégorie A, les Actions de Catégorie B, les Actions de Catégorie C1 ou les Actions de Catégorie C2. Pour éviter tout doute, cela ne s'applique pas aux Actions Privilégiées de Stock Options, lesquelles sont non transférables sauf conformément aux dispositions de ces Statuts ou d'un pacte d'actionnaires qui pourrait être conclu entre les actionnaires à tout moment («Pacte d'Actionnaire»). Les cessions d'actions entre détenteurs de différentes catégories d'actions sont autorisées dans la limite de cet article 6.

Les actions sont librement cessibles à des tiers, sous réserve des dispositions de ces statuts et des termes de tout Pacte d'Actionnaire qui peuvent être conclus à tout moment.

Un transfert d'action est seulement opposable envers la Société ou les tiers suivant la notification, ou par l'acceptation par la Société conformément à l'article 40 de la Loi.

6.3. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.4. La Société peut racheter ses propres actions sous les conditions indiquées par la Loi.

6.5. Droits de préemption

Lors de toute nouvelle émission d'actions par la Société, les associés auront un droit de préemption tel qu'énoncé par la Loi, avec chaque nouvelle émission d'actions par la Société qui peuvent être effectué sans préjudice des dispositions de tout Pacte d'Actionnaires qui peuvent être conclu à tout moment.

Si plusieurs classes d'actions sont émises et que les actions émises appartiennent à une classe seulement, les actions seront proposées aux détenteurs d'actions des autres classes seulement après que le droit de préemption soit exercé par les détenteurs d'actions des classes dans lesquelles les nouvelles actions sont émises.

6.6. Droit de premier refus

Dans le cas où un associé (excepté pour tout détenteur d'Actions Privilégiées de Stock Options) (L'«Actionnaire Cédant») désire céder à un tiers des actions (les «Actions Offertes»), le Cédant doit tout d'abord émettre une offre écrite (l'«Avis de l'Offre») de cession des Actions Offertes aux détenteurs d'Actions Privilégiées au prorata de leur participation

en Actions Privilégiées, ou sur toute autre base que les détenteurs d'Actions Privilégiées qui décident d'acheter ces parts (chacun désigné comme «Associé Acquéreur») peuvent accepter, selon les mêmes conditions et au même prix que l'Actionnaire Cédant a proposé d'offrir à l'acquéreur désigné (le «Tiers Acquéreur»). Chaque détenteur d'Actions Privilégiées dispose d'un délai de trente (30) jours calendaires à compter et après la date d'émission de l'Avis de l'Offre pour transmettre par écrit à l'Actionnaire Cédant son intention d'acheter les Actions Offertes. Si l'Associé Acquéreur décide de racheter la totalité, mais pas moins que la totalité, des Actions Offertes, la vente des Actions Offertes devra être effectuée au maximum quatre-vingt-dix (90) jours calendaires après émission de l'Avis de l'Offre. Si les Associés Acquéreurs ne décident pas de racheter la totalité des Actions Offertes échouent à procéder au rachat de la totalité des Actions Offertes l'Actionnaire Cédant aura la possibilité de céder les Actions Offertes à un Tiers Acquéreur selon les mêmes conditions et pour le même prix que ceux proposés aux Associés Acquéreurs.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Nomination et révocation des administrateurs.

7.1. La Société est gérée par un conseil d'administration composé d'au moins trois (3) administrateurs nommés par une résolution des associés, qui fixent la durée de leur mandat, qui ne pourra excéder six (6) ans et qui pourra être renouvelé une fois. Les administrateurs ne doivent pas obligatoirement être associés.

7.2. Les administrateurs sont révocables à tout moment ad nutum (avec ou sans raison) par une décision des associés.

7.3. En cas de vacance dans la fonction d'administrateur pour raison de décès ou démission de l'administrateur ou autres causes, les administrateurs restant en place appartenant à la même catégorie peuvent, par cooptation, élire un autre administrateur pour remplir la fonction vacante jusqu'à la prochaine réunion des associés conformément à la Loi.

Art. 8. Conseil d'administration.

8.1. Si plusieurs administrateurs sont nommés, ils constituent le Conseil. Les associés peuvent décider de nommer les administrateurs en tant qu'administrateurs de catégorie A (les «Administrateurs de Catégorie A»), administrateurs de catégorie B (les «Administrateurs de Catégorie B»), administrateurs de catégorie C (les «Administrateurs de Catégorie C»), administrateurs de catégorie D (les «Administrateurs de Catégorie D») et administrateurs de catégorie E (les «Administrateurs de Catégorie E»).

8.2. Deux (2) Administrateurs de Catégorie C et deux (2) Administrateurs de Catégorie D peuvent être nommés à partir d'une liste proposée par les détenteurs d'Actions Ordinaires. Ces administrateurs seront Président et Vice-Président du Conseil. Tant que des Actions de Catégorie A, des Actions de Catégorie B et des Actions de Catégorie C2 sont en circulation, un (1) administrateur sera nommé à partir d'une liste proposée par les détenteurs d'Actions de Catégorie A en tant qu'administrateur de Catégorie A, un (1) administrateur sera nommé à partir d'une liste proposée par les détenteurs d'Actions de Catégorie B en tant que Administrateur de Catégorie B et un (1) administrateur sera nommé à partir d'une liste proposée par les détenteurs d'Actions de Catégorie C2 en tant que Administrateurs de Catégorie E. Lors de toute absence d'un administrateur nommé selon ce mode de nomination, celui-ci devra être remplacé par les détenteurs d'Actions Privilégiées appropriés. Le Président du Conseil ne dispose pas d'une voix prépondérante.

8.3. Pouvoirs du Conseil.

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques par le Conseil, incluant mais ne limitant pas chaque personne nommés par le Conseil au Comité d'Audit et au Comité de Rémunération.

(iii) Le Conseil peut ponctuellement subdéléguer ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc, le(s)quel(s) peut (peuvent) ne pas être associé(s) ou administrateur(s) de la Société incluant mais non limité aux personnes nommées par le Conseil au Comité d'Audit et au Comité de Rémunération. Le Conseil déterminera les pouvoirs, les responsabilités et la rémunération (s'il y a lieu) de ces agents, la durée ainsi que tous autres éléments de leur mandat.

(iv) Dans les rapports avec les tiers, le conseil d'administration aura tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objectif de la Société et à condition que les termes de ces Statuts auront été respectés.

(v) La gestion au jour le jour de l'activité de la Société et le pouvoir de représenter la Société à cet effet peut être déléguée à un ou plusieurs administrateurs, dirigeants, gestionnaires, agents, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Lorsque le conseil d'administration a délégué la gestion au jour le jour à un membre du conseil d'administration, elle doit fournir des informations sur une base annuelle à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires concernant tous salaires, émoluments et avantages accordés à une telle personne.

(vi) En ce qui concerne les questions qui ont trait à la gestion quotidienne de l'entreprise de la Société, la Société sera engagée par la signature de la/les personne(s) à qui la gestion quotidienne des affaires de la Société a été déléguée (selon le cas).

8.4. Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation d'un administrateur au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, est au Luxembourg. Le Conseil doit se réunir au moins une fois par trimestre.

(ii) Il est donné à tous les administrateurs une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins cinq (5) jours ouvrables francs à l'avance (c'est-à-dire, afin d'éviter toute confusion, sans compter le jour de la convocation et celui de la tenue de la réunion), sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un administrateur peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixées dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un administrateur peut donner une procuration à un autre administrateur afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Sous réserve de l'alinéa (ix) ci-dessous, le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, comprenant au moins un administrateur parmi les Administrateurs de Catégorie A, les Administrateurs de Catégorie B, les Administrateurs de Catégorie C, les Administrateurs de Catégorie E, et un Administrateur de Catégorie D, dans le cas où les actionnaires ont désigné les administrateurs en tant que Administrateurs de Catégorie A, Administrateurs de Catégorie B, Administrateurs de Catégorie C, Administrateurs de Catégorie D et Administrateurs de Catégorie E. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des administrateurs.

(vi) Les résolutions de la réunion du Conseil sont prises par écrit et inscrites sur un procès-verbal. Ce procès-verbal est signé par tous les administrateurs présents.

(vii) Tout administrateur peut participer à toute réunion du Conseil par conférence téléphonique ou visioconférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler conformément à l'article 64 bis (3) de la Loi. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue. La réunion du Conseil sera datée à la date de sa tenue. Les résolutions seront également valables au jour de la réunion. Le procès-verbal sera signé plus tard par l'administrateur participant au Conseil par de tels moyens. Dans le cas d'une réunion du Conseil au Luxembourg, la Société sera responsable des frais de déplacement au Luxembourg de tous les administrateur dans la limite d'un montant de 5.000 USD (cinq mille Dollars des Etats-Unis d'Amérique) par an et par Administrateur.

(viii) En cas d'urgence, des résolutions circulaires signées par tous les administrateurs (les «Résolutions Circulaires des Administrateurs») sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

(ix) L'accord d'au moins un des Administrateurs de Catégorie A, un des Administrateurs de Catégorie B et un des Administrateurs de Catégorie E est requis avant l'exécution par la Société de l'une des décisions suivantes:

(a) l'achat de toute part ou autre titre dans une filiale ou une autre société de capitaux ou de personnes, partenariat ou toute autre entité, sauf si celle-ci est entièrement détenue par la Société;

(b) transmettre, nantir, grever de charges, vendre ou disposer de toute autre manière ou Céder toute action d'une filiale de la Société. Afin d'éviter toute confusion, au sens des présents Statuts, «Céder» signifie céder (dans le cadre d'une seule opération ou une série d'opérations), que soit conventionnellement ou autrement, à titre onéreux ou autre, la pleine propriété, l'usufruit ou la nue-propriété, de manière non limitative, par le biais d'une vente, une cession contractuelle, un échange, un apport en société, une cession à un trust, une fusion, une transmission universelle de patrimoine, la liquidation d'un régime matrimonial ou d'une succession, la dissolution d'une société ou toute opération similaire;

(c) transmettre, nantir, grever de charges, vendre ou disposer de toute autre manière de tout brevet ou Droit de Propriété Intellectuelle détenu par la Société ou une filiale de la Société à l'exception toutefois des licences consenties dans le cours normal des affaires. Afin d'éviter toute confusion, au sens des présents Statuts, «Droit de Propriété Intellectuelle» signifie tout droit de propriété intellectuelle, ce qui inclut les droits d'auteur, les marques de services et de produits, le nom commercial, les droits portant sur les logos et la présentation des produits, les inventions, les informations confidentielles, les secrets d'affaires et le savoir-faire, les modèles déposés, les dessins et modèles, les modèles d'utilité, les topographies des produits semi-conducteurs, les droits portant sur les données et logiciels informatiques de quelle que nature qu'ils soient ainsi que tout droit et privilège intangible de nature similaire ou relatifs à ceux précédemment énumérés en toute matière, partout dans le monde et qu'ils aient fait ou non l'objet d'un dépôt, dont tous les droits déposés, les demandes de dépôt, les renouvellements, les réversions et les extensions, le droit de demander des dommages et intérêts pour des violations passées et toute forme de protection similaire qui existe partout dans le monde;

(d) octroyer un prêt ou une avance à toute personne, incluant n'importe quel employé ou administrateur;

(e) garantir toute dette;

(f) réaliser un investissement incompatible avec la politique d'investissement précédemment approuvée par le Conseil;

(g) contracter tout type de dette au nom de la Société ou d'une de ses filiales qui n'est pas déjà incluse dans le budget approuvé par le Conseil, à l'exception des dettes commerciales contractées dans le cadre du cours normal des affaires;

(h) être partie dans tout type de transaction avec un administrateur, agent ou employé de la Société ou tout collaborateur de cette personne, étant entendu toutefois que l'administrateur, agent ou employé nommé sur proposition de la partie à l'opération ne peut pas prendre part aux délibérations et au vote; et

(i) fixer et modifier la rémunération des dirigeants de la Société ou d'une de ses filiales; et

(j) approuver toute résolution concernant l'Extension Géographique de la Société et la création d'une nouvelle filiale de la Société. Afin d'éviter toute confusion, au sens des présents Statuts, «Extension Géographique» signifie l'embauche de personnel dédié aux ventes et aux préventes suite à l'extension de l'activité de la Société ou de ses filiales à de nouvelles zones géographiques. Afin d'éviter toute confusion, toute (i) proposition de projet ad hoc dont un partenaire stratégique actuel ou futur de la Société est à l'origine, (ii) toute signature d'un tel projet ad hoc et (iii) toute activité de sponsor pour une conférence ne seront pas considérés comme des Extensions Géographiques. De plus, toute Extension Géographique envisagée de la Société ou d'une de ses filiales doit être soumise au Conseil pour approbation et sera financée par le résultat d'exploitation de la Société et/ou par les investissements qu'elle a reçus.

(x) L'accord d'au moins un des Administrateurs de Catégorie E est requis avant l'exécution par la Société de l'une des décisions suivantes:

(a) embaucher et/ou licencier toute personne en qualité de Directeur Général, Directeur Financier et Directeur Technique de la Société ou d'une de ses filiales;

(b) approuver et modifier le budget proposé si et dans la mesure où il y a dans le budget proposé une variation des dépenses de 20% (vingt pourcent) par trimestre par rapport au budget précédemment approuvé;

(c) toute modification du budget annuel et dans la mesure où cela implique (i) de changer le lieu d'activité principal de la Société ou d'une de ses filiales, (ii) de commencer des Activités nouvelles ou significativement différentes ou d'apporter un Changement dans les Activités Existantes. Afin d'éviter toute confusion, au sens des présents Statuts, «Activité» signifie une activité de recherche et de développement ou d'offre de services et/ou de logiciels permettant l'Analyse de Données, leur traitement et leur visualisation pour des Sociétés de Service. Un «Changement dans les Activités Existantes» signifie la création d'un nouveau produit permanent, les préventes, les ventes, les activités marketing et les frais engagés pour faire fonctionner une nouvelle Activité (afin d'éviter toute confusion, tout développement personnalisé, toute proposition / projet ad hoc répondant à une demande d'un client / un client potentiel ne sera pas considéré comme un Changement dans les Activités Existantes), les «Sociétés de Service» désignent des sociétés qui gèrent, génèrent, transmettent, vendent, fournissent de l'eau, du gaz et de l'électricité et des services connexes et «Analyse de Données» signifie un processus de recherche, d'apurement, de transformation, de modélisation des données dans le but de trouver des informations utiles, de suggérer des conclusions ou de fournir des éléments en vue de la prise de décision;

(d) l'adoption et la modification de principes comptables applicables à la Société ou une de ses filiales pour autant qu'ils ne sont pas incompatibles avec les normes comptables dont elles relèvent localement;

(e) l'autorisation par la Société ou de toute filiale de la Société à conclure ou modifier un contrat ou série de contrats liés en dehors du cours normal des affaires qui entraînerait pour la Société ou une de ses filiales des dépenses totales de plus de 2.000.000 USD (deux millions de Dollars des Etats-Unis d'Amérique) par an, ce qui inclut mais n'est pas limité (i) aux accords de collaboration stratégique et (ii) aux contrats de joint venture.

8.5. Représentation

(i) La Société sera engagée vis-à-vis des tiers de la manière suivante:

(a) en toutes circonstances, sauf dans les matières qui requièrent un consentement spécifique du Conseil tel que prévu aux articles 8.4 (ix) et (x) des présents Statuts, par la signature unique de tout administrateur lorsqu'aucune catégorie d'administrateurs n'a été créée, ou les signatures conjointes de deux administrateurs de la Société dont un Administrateur de Catégorie C, d'un Administrateur de Catégorie D ou d'un Administrateur de Catégorie E lorsque des catégories d'administrateurs ont été créées. Pour éviter tout doute, dans ce cas, deux Directeurs de Catégorie C peuvent valablement engager la Société.

(b) dans les matières qui requièrent un consentement spécifique du Conseil tel que prévu aux articles

8.4 (ix) des présents Statuts, par la signature seule de tout administrateur lorsqu'aucune catégorie d'administrateur n'a été créée, ou les signatures conjointes d'un Administrateur de Catégorie A, d'un Administrateur de Catégorie B et d'un Administrateur de Catégorie E lorsque des catégories d'administrateur sont été créées;

(c) dans les matières qui requièrent un consentement spécifique du Conseil tel que prévu aux articles 8.4 (ix) des présents Statuts, par la signature seule de tout administrateur lorsqu'aucune catégorie de administrateurs n'a été créée, ou les signatures conjointes de deux administrateurs dont un Administrateur de Catégorie E lorsque des catégories d'administrateur ont été créées;

(d) par les signatures conjointes ou la signature unique de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués par le Conseil conformément aux Statuts.

(ii) Toute décision prise par les administrateurs au nom de la Société dans le cadre de l'article 8.5 (i) et qui engagent la Société pour un montant de 250.000 USD (deux cent cinquante mille Dollars des Etats-Unis d'Amérique) ou plus doit être soumise pour ratification si nécessaire au Conseil lors de sa prochaine réunion.

Art. 9. Administrateur unique.

9.1 Si la Société est gérée par un administrateur unique (seulement, dans le cas où la Société, au regard de l'article 12 des Statuts, avait un associé unique), toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux administrateurs doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au administrateur unique.

9.2 La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature de l'administrateur unique.

9.3 La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toute personne à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 10. Responsabilité des administrateurs. Les administrateurs ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Associé(s)

Art. 11. Assemblées générales des associés.

11.1 Pouvoirs et droits de vote

(i) Dans le cas de pluralité d'associés, les décisions des associés sont adoptées en assemblée générale des Associés (l'«Assemblée Générale»).

(ii) Chaque action donne droit à un associé à un (1) vote.

11.2 Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales par l'initiative du conseil d'administration ou des commissaires aux comptes de la Société, à défaut par les associés représentant un dixième ou plus du capital souscrit.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés par lettre recommandée au moins huit (8) jours calendaires avant la date de l'assemblée, sauf pour l'assemblée générale annuelle pour laquelle il est nécessaire d'envoyer une lettre recommandée au moins vingt-un (21) jour avant la date de la réunion, ou en cas d'urgence, la nature et les circonstances de cette urgence sont précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Une assemblée générale se tiendra chaque année au siège social de la Société le troisième mardi de Juin chaque année à 15h00 au siège social de la Compagnie, et si tel jour ne sont pas des jours où les banques sont ouvertes pour des fins commerciales dans la ville de Luxembourg (c'est-à-dire un «Jour Ouvrable»), l'assemblée se tiendra le jour ouvré suivant à la même date et à la même place. Les autres Assemblées Générales seront tenues au lieu et heure indiqués dans les convocations.

(iv) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(v) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vi) Les Assemblées Générales des Associés délibèrent aux conditions de quorum et de majorité déterminés par la Loi.

11.3. Droits de vote des détenteurs d'Actions de Catégorie A

(i) Sous réserve des dispositions qui précèdent, chaque détenteur d'Actions de Catégorie A a des droits et des pouvoirs égaux aux droits et pouvoirs des détenteurs d'Actions Ordinaires. Ils doivent être prévenus des réunions des associés conformément aux Statuts de la Société (en vigueur à ce moment-là) et à la loi applicable, et doivent disposer d'un droit de vote, avec les détenteurs d'Actions Ordinaires, à l'égard de toutes questions sur lesquelles les détenteurs d'Actions Ordinaires disposent d'un droit de vote, sauf stipulation contraire de la loi applicable.

(ii) En plus de tout autre vote ou consentement requis par les présentes dispositions ou par la loi, aussi longtemps qu'il restera des Actions de Catégorie A en circulation, le vote ou le consentement écrit des détenteurs d'au moins la majorité des Actions de Catégorie A en circulation, votant séparément ou en tant que classe unique, seront nécessaires pour effectuer l'une des actions suivantes:

(a) modifier de manière importante et négative les droits, privilèges ou avantages des Actions de Catégorie A;

(b) augmenter ou diminuer le nombre d'Actions de Catégorie A;

(c) autoriser l'émission d'actions ayant un droit de préférence sur ou les mêmes droits que les Actions de Catégorie A alors en circulation;

(d) faire des distributions ou racheter des actions;

(e) modifier les Statuts de telle manière que cela affecte négativement et de manière importante les droits, privilèges et avantages des Actions de Catégorie A.

11.4. Droits de vote des détenteurs d'Actions de Catégorie B

(i) Sous réserve des dispositions qui précèdent, chaque détenteur d'Actions de Catégorie B a des droits et des pouvoirs égaux aux droits et pouvoirs des détenteurs d'Actions Ordinaires. Ces derniers doivent être prévenus des réunions des associés conformément aux Statuts de la Société (en vigueur au moment en question) et à la loi applicable, et doivent disposer d'un droit de vote, avec les détenteurs d'Actions Ordinaires, à l'égard de toutes questions sur lesquelles les détenteurs d'Actions Ordinaires disposent d'un droit de vote, sauf stipulation contraire de la loi applicable.

(ii) En plus de tout autre vote ou consentement requis par les présentes dispositions ou par la loi, aussi longtemps qu'il restera des Actions de Catégorie B en circulation, le vote ou le consentement écrit des détenteurs d'au moins la majorité des Actions de Catégorie B en circulation, votant séparément ou en tant que classe unique, seront nécessaires pour effectuer l'une des actions suivantes:

(a) modifier de manière importante et négative les droits, privilèges ou avantages des Actions de Catégorie B;

- (b) augmenter ou diminuer le nombre d'Actions de Catégorie B;
- (c) autoriser l'émission d'actions ayant un droit de préférence sur ou les mêmes droits que les Actions de Catégorie B alors en circulation;
- (d) faire des distributions ou racheter des actions;
- (e) modifier les Statuts de telle manière que cela affecte négativement et de manière importante les droits, privilèges et avantages des Actions de Catégorie B.

11.5. Droits de vote des détenteurs d'Actions de Catégorie C1

(i) Sous réserve des dispositions qui précèdent, chaque détenteur d'Actions de Catégorie C1 a des droits et des pouvoirs égaux aux droits et pouvoirs des détenteurs d'Actions Ordinaires. Ces derniers doivent être prévenus des réunions des associés conformément aux Statuts de la Société (en vigueur au moment en question) et à la loi applicable, et doivent disposer d'un droit de vote, avec les détenteurs d'Actions Ordinaires, à l'égard de toutes questions sur lesquelles les détenteurs d'Actions Ordinaires disposent d'un droit de vote, sauf stipulation contraire de la loi applicable.

(ii) En plus de tout autre vote ou consentement requis par les présentes dispositions ou par la loi, aussi longtemps qu'il restera des Actions de Catégorie C1 en circulation, le vote ou le consentement écrit des détenteurs d'au moins la majorité des Actions de Catégorie C1 en circulation, votant séparément ou en tant que classe unique, seront nécessaires pour effectuer l'une des actions suivantes:

- (a) modifier de manière importante et négative les droits, privilèges ou avantages des Actions de Catégorie C1;
- (b) augmenter ou diminuer le nombre d'Actions de Catégorie C1;
- (c) autoriser l'émission d'actions ayant un droit de préférence sur ou les mêmes droits que les Actions de Catégorie C1 alors en circulation;
- (d) faire des distributions ou racheter des actions;
- (e) modifier les Statuts de telle manière que cela affecte négativement et de manière importante les droits, privilèges et avantages des Actions de Catégorie C2.

11.6. Droits de vote des détenteurs d'Actions de Catégorie C2

(i) Sous réserve des dispositions qui précèdent, chaque détenteur d'Actions de Catégorie C2 a des droits et des pouvoirs égaux aux droits et pouvoirs des détenteurs d'Actions Ordinaires. Ces derniers doivent être prévenus des réunions d'associés conformément aux Statuts de la Société (en vigueur au moment en question) et à la loi applicable, et doivent disposer d'un droit de vote, avec les détenteurs d'Actions Ordinaires, à l'égard de toutes questions sur lesquelles les détenteurs d'Actions Ordinaires disposent d'un droit de vote, sauf stipulation contraire de la loi applicable.

(ii) En plus de tout autre vote ou consentement requis par les présentes dispositions ou par la loi, aussi longtemps qu'il restera des Actions de Catégorie C2 en circulation, le vote ou le consentement écrit des détenteurs d'au moins la majorité des Actions de Catégorie C2 en circulation, votant séparément ou en tant que classe unique, seront nécessaires pour effectuer l'une des actions suivantes;

- (a) modifier de manière importante et négative les droits, privilèges ou avantages des Actions de Catégorie C2;
- (b) augmenter ou diminuer le nombre d'Actions de Catégorie C2;
- (c) autoriser l'émission d'actions ayant un droit de préférence sur ou les mêmes droits que les Actions de Catégorie C2 alors en circulation;
- (d) faire des distributions ou racheter des actions;
- (e) modifier les Statuts de telle manière que cela affecte négativement et de manière importante les droits, privilèges et avantages des Actions de Catégorie C2; et
- (f) approuver ou mettre en oeuvre une opération qui entraînera ou dont on peut raisonnablement estimer qu'elle entraînera un Evènement de Liquidation ou un Changement de Contrôle de la Société.

Afin d'éviter toute confusion, au sens des présents Statuts:

«Evènement de Liquidation» signifie la fermeture, la dissolution ou la liquidation de la Société (si elle est dissoute ou si une procédure collective est ouverte à son encontre);

«Changement de Contrôle» signifie (i) une fusion entre la Société et tout autre société dans le cadre de laquelle les actionnaires de la Société d'avant la fusion ne posséderont pas, immédiatement après la fusion, des actions leur permettant de détenir plus de 50% des droits de vote dans la société absorbante, de contrôler, en agissant ou non de concert avec d'autres Personnes, la composition du conseil d'administration ou de gérance ou de décider de la gestion et des orientations stratégiques d'une telle société ou (ii) une vente ou toute autre cession de tous les actifs de la Société ou de l'essentiel d'entre eux;

«Personne» signifie toute personne physique, individu, firme, société, entité, autorité publique, association, joint venture, trust, société de personne (dans chaque cas, peu importe qu'elle ait ou non la personnalité morale et le système juridique ou le droit sous l'empire duquel elle a été constituée et exerce son activité).

11.7. Les droits de vote des détenteurs d'Actions Privilégiées de Stock Options

Les Actions Privilégiées de Stock Options sont des actions sans droit de vote pouvant être émises par la Société conformément aux articles 44 à 46 de la Loi, des droits de vote de chaque porteur d'Actions Privilégiées de Stock Options étant limités à ceux expressément prévue par l'article 46 de la Loi.

Art. 12. Associé unique.

12.1. Si le nombre des actionnaires est réduit à un (1), l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

12.2. Toute référence dans les Statuts aux associés et à l'Assemblée Générale doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique.

12.3. Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 13. Exercice social et Approbation des comptes annuels.

13.1. L'exercice social commence le premier (1^{er}) janvier et se termine le trente et un (31) décembre de la même année.

13.2. Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou d'administrateurs, des associés ou des commissaires aux comptes envers la Société, s'il y en a.

13.3. Tout actionnaire peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan, des comptes de profits et de perte, des rapports des commissaires aux comptes et tous documents conformément à l'article 73 de la Loi, au siège social, quinze (15) jours avant l'Assemblée Générale ordinaire des actionnaires.

Art. 14. Commissaire aux comptes - Réviseurs d'entreprises.

14.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs commissaire(s) aux comptes, qui ne peuvent pas être actionnaire(s). Chaque commissaire aux comptes sera nommé pour une période ne dépassant pas six ans par l'Assemblée Générale, qui peut les révoquer à tout moment.

14.2. La durée du mandat de du / des commissaire(s) aux comptes et sa / leur rémunération, le cas échéant, sont fixés par l'Assemblée Générale. À la fin de cette période, le(s) commissaire(s) aux comptes peuvent être renouvelé(s) dans son / leur fonction par une nouvelle résolution de l'Assemblée Générale.

14.3. Lorsque les seuils de l'article 35 de la loi du 19 Décembre 2002 sur le commerce et des sociétés et les comptes comptables et annuels des entreprises, tel que modifiée, sont remplies, la Société aura ses comptes annuels par un ou plusieurs réviseurs d'Entreprises nommé par l'Assemblée Générale parmi les membres de «l'Institut des réviseurs d'entreprises», au lieu de tout commissaire(s) aux comptes).

Art. 15. L'affectation des résultats.

15.1. Cinq pour cent (5%) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi. Cette affectation cesse d'être exigée quand la réserve légale atteint dix pour cent (10%) du capital souscrit, mais redeviendra obligatoire si la réserve légale est descendue au-dessous de ce seuil de dix pour cent (10%).

15.2. Les actionnaires décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter.

15.3. Le conseil d'administration peut décider de payer des acomptes sur dividendes avant la fin de l'exercice en cours, conformément à la loi et les dispositions de tout Pacte d'Actionnaires.

15.4. Les actionnaires déterminent la manière dont seront distribués les dividendes selon les conditions suivantes:

(i) Si le Conseil est tenu de déclarer des dividendes à partir des fonds légalement disponibles dans une année civile à cet effet, alors ces dividendes doivent être déclarés comme suit:

(1) premièrement, aux détenteurs d'Actions de Catégorie A jusqu'à ce qu'ils aient reçu un montant de dividendes suffisant pour avoir reçu un retour de paiement privilégié par Action de Catégorie A de 7 % (sept pourcent) par an sur le prix d'émission initial de la Catégorie A (tel qu'il pourrait être défini plus amplement dans tout Pacte d'Actionnaires), calculé comme si ces dividendes avaient été entièrement cumulés et récupérés; et ensuite

(2) aux détenteurs d'Actions de Catégorie B jusqu'à ce qu'ils aient reçu un montant de dividendes suffisant pour avoir reçu un retour de paiement privilégié par Action de Catégorie B de 7 % (sept pourcent) par an sur le prix d'émission initial de la Catégorie B (tel qu'il pourrait être défini plus amplement dans tout Pacte d'Actionnaires), calculé comme si ces dividendes avaient été entièrement cumulés et récupérés; et ensuite

(3) aux détenteurs d'Actions de Catégorie C1 jusqu'à ce qu'ils aient reçu un montant de dividendes suffisant pour avoir reçu un retour de paiement privilégié par Action de Catégorie C1 de 7 % (sept pourcent) par an sur le prix d'émission initial de la Catégorie C1 (tel qu'il pourrait être défini plus amplement dans tout Pacte d'Actionnaires), calculé comme si ces dividendes avaient été entièrement cumulés et récupérés; et ensuite

(4) aux détenteurs d'Actions de Catégorie C2 jusqu'à ce qu'ils aient reçu un montant de dividendes suffisant pour avoir reçu un retour de paiement privilégié par Action de Catégorie C2 de 7 % (sept pourcent) par an sur le prix d'émission initial de la Catégorie C2 (tel qu'il pourrait être défini plus amplement dans tout Pacte d'Actionnaires), calculé comme si ces dividendes avaient été entièrement cumulés et récupérés, et ensuite

(5) aux détenteurs d'Actions Privilégiées de Stock Options jusqu'à ce qu'ils aient reçu un montant de dividendes suffisant pour avoir reçu un retour de paiement privilégié par Actions Privilégiées de Stock Options de 7% (sept pour cent) par an sur le prix d'émission initial des Actions Privilégiées de Stock Options (tel qu'il pourrait encore être défini plus amplement dans tout Pacte d'Actionnaires) calculé comme si ces dividendes avaient été entièrement cumulés; et ensuite

(6) au prorata des Actions Ordinaires, des Actions de Catégorie A, des Actions de Catégorie B, des Actions de Catégorie C1 et des Actions de Catégorie C2 sur une base pari passu en prenant en compte le nombre d'Actions Ordinaires détenues par les Actionnaires étant donné que chaque détenteur d'Actions de Catégorie A, chaque détenteur d'Actions de Catégorie B, chaque détenteur d'Actions de Catégorie C1 et chaque détenteur d'Actions de Catégorie C2 doit être considéré pour cela comme détenant le plus grand nombre d'Actions Ordinaires pouvant être émises lors de la conversion de toutes les Actions de Catégorie A, les Actions de Catégorie B, les Actions de Catégorie C1, les Actions de Catégorie C2 par leurs détenteurs conformément à tout Pacte d'Actionnaires.

(ii) Aux fins du présent article seulement, les dividendes ne seront pas obligatoires et aucun droit ni intérêt ne seront calculés au profit des détenteurs des Actions Privilégiées en raison du fait que la Société ne déclarera pas ou ne distribuera pas de dividendes, de tout montant, et durant n'importe quel exercice social et peu importe que les résultats de la Société pendant l'exercice aient été suffisants pour distribuer de tels dividendes, en totalité ou en partie.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16.

16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés sous les conditions requises pour la modification des Statuts. Les associés nomment un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires, pour réaliser la liquidation et déterminent leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des actionnaires, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2. Dans le cas d'un Evènement de Liquidation, les fonds et actifs qui peuvent être légalement distribués aux actionnaires (les «Fonds et Actifs Disponibles») devront être distribués aux actionnaires de la manière suivante:

(i) Les détenteurs d'Actions de Catégorie A en circulation à ce moment-là ont le droit d'être payés sur les Fonds et Actifs Disponibles et de recevoir leur part des paiements et distributions de Fonds et Actifs Disponibles en priorité et par préférence aux détenteurs d'Actions Ordinaires, aux détenteurs des Actions de Catégorie B, aux détenteurs des Actions de Catégorie C1 et aux détenteurs des Actions de Catégorie C2; et ensuite

(ii) Les détenteurs d'Actions de Catégorie B en circulation à ce moment-là ont le droit d'être payés sur les Fonds et Actifs Disponibles et de recevoir leur part des paiements et distributions de Fonds et Actifs Disponibles en priorité et par préférence aux détenteurs d'Actions Ordinaires, aux détenteurs des Actions de Catégorie C1 et aux détenteurs des Actions de Catégorie C2; et ensuite

(iii) Les détenteurs d'Actions de Catégorie C1 en circulation à ce moment-là ont le droit d'être payés sur les Fonds et Actifs Disponibles et de recevoir leur part des paiements et distributions de Fonds et Actifs Disponibles en priorité et par préférence aux détenteurs d'Actions Ordinaires et aux détenteurs des Actions de Catégorie C2; et ensuite

(iv) Les détenteurs d'Actions de Catégorie C2 en circulation à ce moment-là ont le droit d'être payés sur les Fonds et Actifs Disponibles et de recevoir leur part des paiements et distributions de Fonds et Actifs Disponibles en priorité et par préférence aux détenteurs d'Actions Privilégiées de Stock Options; et ensuite

(v) Les détenteurs d'Actions Privilégiées de Stock Options ont droit à être payé, sur les fonds et avoirs disponibles, et de recevoir leur part des paiements et distributions des Fonds et Actifs Disponibles en priorité et par préférence aux détenteurs d'Actions Ordinaires; et ensuite

(vi) S'il reste des Fonds et Actifs Disponibles après paiement ou distribution (ou tout autre système de paiement ou distribution) aux détenteurs d'Actions Privilégiées et les détenteurs des Actions Privilégiées de Stock Options de leurs montants préférentiels tels que décrits à l'article 16-2. (i)-(v), alors les Fonds et Actifs Disponibles restant devront être distribués au prorata parmi les détenteurs d'Actions Ordinaires et les détenteurs d'Actions Privilégiées, comme si les détenteurs d'Actions Privilégiées étaient les détenteurs d'un nombre d'Actions Ordinaires de la Société équivalent au nombre d'Actions Ordinaires après conversion de leurs Actions Privilégiées respectives conformément à tout Pacte d'Actionnaires à la date de référence fixée pour la détermination des détenteurs d'Actions Ordinaires de la Société ayant le droit de recevoir cette distribution.

(vii) La Société doit envoyer un avis écrit à chaque détenteur d'Actions Ordinaires ou d'Actions Privilégiées de Stock Options de tout Evènement de Liquidation à venir, au plus tard vingt (20) jours calendaires avant (i) l'assemblée des actionnaires convoquée pour approuver un tel processus ou la date effective du consentement écrit des actionnaires, ou bien (ii) vingt (20) jours calendaires avant la survenance de cet Evènement de Liquidation, à la date la plus récente, et les détenteurs devront également être informés par écrit de la décision finale d'entreprendre cet Evènement de Liquidation. La première de ces notifications devra décrire les conditions majeures de cet Evènement de Liquidation à venir (incluant, entre autres, le montant à verser pour chaque actionnaire dans le cadre de cet Evènement de Liquidation), ainsi que les dispositions de cet article, et la Société devra par la suite rapidement informer les détenteurs concernés de tout changement important. L'Evènement de Liquidation ne doit en aucun cas se produire dans les vingt (20) jours calendaires qui suivent le moment où la Société a informé pour la première fois les détenteurs tels que mentionnés ci-dessus, ou bien dans les vingt (20) jours calendaires qui suivent le moment où la Société a informé pour la première fois de tout changement important tel que

mentionné ci-dessus. Dans le cas où les conditions de ce paragraphe ne sont pas remplies, la Société devra, sans délai, soit reporter la procédure de liquidation jusqu'au moment où de telles conditions sont remplies, soit annuler la procédure de liquidation, dans ce cas les droits, privilèges et avantages des détenteurs des Actions Privilégiées devront être immédiatement restitués et redevenir les droits, privilèges et avantages existant la date de première notification telle que décrite dans la première phrase de ce paragraphe.

VII. Dispositions générales

Art. 17.

17.1 Les convocations et communications, respectivement les renonciations à celles-ci, sont faites, et les Résolutions Circulaires des Administrateurs sont établies par écrit, télégramme, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2 Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un administrateur conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3 Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Administrateurs, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

17.4 Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la Loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout Pacte d'Actionnaires ou tout autre contrat conclu de temps à autre entre les actionnaires. En cas de conflit, d'incompatibilité et de contradiction entre les dispositions de tout Pacte d'Actionnaires et les dispositions de ces Statuts, les dispositions du Pacte d'Actionnaires concerné prévaudront entre les actionnaires. Les actionnaires devront, si nécessaire, et dans la mesure où cela est conforme à la loi, exercer leur droit de vote et les autres droits et pouvoirs dont ils disposent pour modifier les dispositions incompatibles dans la mesure nécessaire pour que la Société et son activité soit gérée de la manière prévue par tout Pacte d'Actionnaires.

17.5. Sans préjudice des droits d'informations dûs aux Associés de par la loi, le Conseil devra faire préparer et envoyer par la poste (aux frais de la Société) à chaque détenteur d'Actions Privilégiées, incluant les personnes qui ne sont plus détentrices d'Actions Privilégiées mais qui l'étaient à tout moment au cours de l'exercice social, les éléments suivants:

(i) dans un délai de quinze (15) jours calendaires après la fin de chaque mois, les états financiers mensuels pour la Société et chacune de ses filiales;

(ii) dans un délai de trente (30) jours calendaires après la fin de chaque trimestre de chaque exercice social, des états financiers trimestriels pour la Société et chacune de ses filiales comparant les performances actuelles au budget approuvé par le Conseil pour l'exercice social correspondant et l'année précédente;

(iii) dans un délai de trente (30) jours calendaires après la fin de chacun des trois premiers trimestres de chaque exercice social, un résumé financier trimestriel pour la Société et chacune de ses filiales;

(iv) dans un délai de cent quatre-vingts (180) jours calendaires à compter de la fin de l'exercice social (démarrant le 31 décembre 2013), un rapport d'examen de la Société établi par un comptable indépendant et les états financiers annuels de chacune de ses filiales;

(v) au moins quarante-cinq (45) jours calendaires avant le début de chaque exercice social, les copies d'un budget annuel et d'un plan stratégique approuvé par le Conseil; et

(vi) toute autre information relative à la situation financière, aux activités, aux perspectives ou autres affaires de l'entreprise que les détenteurs d'Actions de Catégorie A, B, C1 ou C2 peuvent à tout moment raisonnablement demander.

Sixième résolution

Il est en outre décidé que les gérants actuels de la Société, soit Monsieur Kelley Williams en tant que gérant de catégorie A de la Société, Madame Nathalie de Chalus en tant que gérant de catégorie B de la Société, M. Denis Maciel Maia comme gérant de catégorie C de la Société, Monsieur Fabiano Marinho Carneiro da Cunha en tant que gérant de catégorie C de la Société et Monsieur Felipe Zarate en tant que gérant de catégorie E de la Société, ont expressément confirmé par des lettres de confirmation que chacun poursuivra son mandat agissant en qualité d'administrateurs de la Société (dans les mêmes catégories d'administrateurs tel qu'ils étaient initialement en tant que gérants, à savoir Monsieur Kelley Williams en tant qu'administrateur de catégorie B de la Société, Madame Nathalie de Chalus en tant qu'administrateur de catégorie B de la Société, Monsieur Denis Maciel Maia en tant qu'administrateur de catégorie C de la Société, Monsieur Fabiano Marinho Carneiro Da Cunha en tant que directeur de catégorie C de la Société et Monsieur Felipe Zarate en tant qu'administrateur de catégorie E de la Société) lors de sa conversion en une société anonyme, avec effet immédiat et chacun pour un durée de six (6) ans.

Septième résolution

Il est décidé que Madame Marie-Noelle Finez est nommée au mandat de Commissaire aux comptes de la Société lors de sa transformation en une société anonyme, avec effet à compter du 17 novembre 2015 et jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2016.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié que les conditions prévues par l'article 26 de la Loi ont été observées.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête des personnes comparantes le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes comparantes, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire des parties comparantes, connues du notaire par leurs noms, prénoms, état civil et domicile, ledit mandataire des parties comparantes a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Conde, Gomes, Zuanel, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 20 novembre 2015. Relation: EAC/2015/27119. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2015202341/1361.

(150227082) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2015.

Couche-Tard Brands and Financing, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, rue Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 188.967.

In the year two thousand and fifteen, on the ninth day of December,
before Maître Jean SECKLER, civil law notary residing in Junglinster, undersigned.

Was held

an extraordinary general meeting of the sole shareholder of Couche-Tard Brands and Financing, a société à responsabilité limitée (private limited liability company) duly incorporated and validly existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, with a share capital of USD 49,853,628 having its registered office at 5 rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand-Duchy of Luxembourg, and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg (Register of Trade and Companies) under number B 188.967 (the "Company").

There appeared

the sole shareholder of the Company, namely 9121-2738 Québec Inc., a corporation duly incorporated and validly existing under the laws of the province of Québec, Canada, with registered office at 4204, boulevard Industriel, CDN - H7L 0E3 Laval, Québec, Canada and registered with the Registre des Entreprises du Québec under number 1161060372 acting in its sole name and its own behalf, and also acting for and on behalf of its Luxembourg branch, namely 9121-2738 Québec Inc. - Lux Branch, with registered office at 5, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand-Duchy of Luxembourg and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg (Register of Trade and Companies) under number B 196.407 (the "Sole Shareholder");

here represented by Mr. Max MAYER, employee, residing professionally in Junglinster, 3, route de Luxembourg, by virtue of a power of attorney.

The said power of attorney, initialled ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The 2,834,937 (two million eight hundred thirty-four thousand nine hundred thirty-seven) class A ordinary shares and the 47,018,691 (forty-seven million eighteen thousand six hundred ninety-one) class B preferred shares representing the whole share capital of the Company were represented so that the meeting could validly decide on all the items of the agenda of which the Sole Shareholder has been duly informed.

The Sole Shareholder, acting through its proxy holder, requested the notary to enact that the agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Increase of the share capital of the Company by way of the issuance of new class A shares of the Company with a share premium exclusively attached thereto;
2. Subscription and payment of the newly issued class A shares and payment of the share premium attached thereto by way of a contribution in cash by the sole shareholder of the Company;
3. Subsequent amendment to article 6 of the articles of association of the Company in order to reflect the updated share capital of the Company; and
4. Miscellaneous;

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder, represented as stated here-above, the following resolutions have been taken:

First resolution

It was resolved to increase the share capital of the Company by an amount of USD 8,011,800 (eight million eleven thousand eight hundred US Dollars) so as to raise it from its current amount of USD 49,853,628 (forty-nine million eight hundred fifty-three thousand six hundred twenty-eight US Dollars) to USD 57,865,428 (fifty-seven million eight hundred sixty-five thousand four hundred and twenty-eight US Dollars) by way of the issuance of 8,011,800 (eight million eleven thousand eight hundred) new class A ordinary shares of the Company with a nominal value of USD 1 (one US Dollar) (the “New Shares”) subject to the payment of a global share premium of an amount of USD 72,106,200 (seventy-two million one hundred six thousand two hundred US Dollars) attached to the New Shares to be allocated to (i) a freely distributable item of the balance sheet as share premium up to an amount of 71,305,020 (seventy-one million three hundred five thousand and twenty US Dollars) and (ii) to the legal reserve up to an amount of USD 801,180 (eight hundred one thousand and one hundred and eight US Dollars) (the “Increase of Capital”).

Second resolution

It was resolved to accept that all the New Shares be subscribed by the Sole Shareholder by way of a contribution in cash of an amount of USD 80,118,000 (eighty million one hundred eighteen thousand US Dollars) (the “Contribution”).

Subscription - Payment

The Sole Shareholder, through its proxy holder, declared to subscribe to the above mentioned Increase of Capital up to an amount of USD 8,011,800 (eight million eleven thousand eight hundred US Dollars) by subscribing to the New Shares subject to the payment of a global share premium of an amount of USD 72,106,200 (seventy-two million one hundred six thousand two hundred US Dollars) attached to the New Shares to be allocated to (i) a freely distributable item of the balance sheet as share premium up to an amount of 71,305,020 (seventy-one million three hundred five thousand and twenty US Dollars) and (ii) to the legal reserve up to an amount of USD 801,180 (eight hundred one thousand and one hundred and eight US Dollars), the whole being fully paid by the Contribution.

Evidence of the Contribution's existence

Proof of the Contribution's existence has been given to the undersigned notary by producing a blocked funds certificate.

Third resolution

As a consequence of the foregoing statements and resolutions it was resolved to amend article 6 of the articles of association of the Company to read as follows:

“ **Art. 6. Capital.** The Company's share capital is set at 57,865,428 (fifty-seven million eight hundred sixty-five thousand four hundred and twenty-eight US Dollars) represented by:

- 10,846,737 (ten million eight hundred forty-six thousand seven hundred and thirty-seven) ordinary shares (the “Class A Shares”); and
- 47,018,691 (forty-seven million eighteen thousand six hundred ninety-one) preferred shares (the “Class B Shares”); with a nominal value of USD 1 (one US Dollar) each, fully paid-up.

The share capital may be increased or reduced from time to time by a resolution of the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by a resolution taken by a vote of the majority of the shareholders representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital.”

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase, have been estimated at about EUR 7,200.-.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person acting through its attorney, the present deed is worded in English followed by a French translation and that in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the attorney of the appearing person, he signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le neuvième jour du mois de décembre,

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, soussigné,

S'est réunie

une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de Couche-Tard Brands and Financing, une société à responsabilité limitée dûment constituée et existant valablement conformément aux lois du Grand-Duché de Luxembourg, avec un capital social de 49.853.628 USD, ayant son siège social au 5 rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 188.967 (la «Société»).

A comparu

l'associé unique de la Société, nommément 9121-2738 Québec Inc., une société dûment constituée et existant valablement en vertu des lois de la Province du Québec, Canada, ayant son siège social au 4204, boulevard Industriel, CDN - H7L 0E3 Laval, Québec, Canada, et immatriculée auprès du Registre des Entreprises du Québec, sous le numéro 1161060372 agissant en son nom et pour son compte et agissant aussi au nom et pour le compte de sa succursale luxembourgeoise, nommément 9121-2738 Québec Inc. - Lux Branch, ayant son adresse au 5 rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 196.407 (l'«Associé Unique»),

Ici représenté par M. Max MAYER, employé, demeurant professionnellement à Junglinster, 3, route de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été paraphée ne varietur, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

Les 2.834.937 (deux millions huit cent trente-quatre mille neuf cent trente-sept) parts sociales ordinaires de classe A et les 47.018.691 (quarante-sept millions dix-huit mille six cent quatre-vingt-onze) parts sociales préférentielles de classe B, représentant l'intégralité du capital social de la Société, étaient représentées, de sorte que l'assemblée a pu décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont l'Associé Unique a été préalablement informé.

L'Associé Unique, agissant par l'intermédiaire de son mandataire, a prié le notaire d'acter que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Augmentation du capital social de la Société par l'émission de nouvelles parts sociales de classe A de la Société avec une prime d'émission exclusivement y attachée;
2. Souscription et paiement des parts sociales de classe A nouvellement émises et paiement de la prime d'émission y attachée au moyen d'un apport en numéraire par l'associé unique de la Société;
3. Modification subséquente de l'article 6 des statuts de la Société en vue de refléter l'augmentation du capital social de la Société; et
4. Divers.

Après que l'ordre du jour a été approuvé par l'Associé Unique, représenté tel que mentionné ci-avant, les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution

Il a été décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 8.011.800 USD (huit millions onze mille huit cent Dollars américains) pour le porter de son montant actuel de 49.853.628 USD (quarante-neuf millions huit cent cinquante-trois mille six cent vingt-huit Dollars américains) à un montant de 57.865.428 USD (cinquante-sept millions huit cent soixante-cinq mille quatre cent vingt-huit Dollars américains) par l'émission de 8.011.800 (huit million onze mille huit cent) nouvelles parts sociales ordinaires de classe A ayant une valeur nominale de 1 USD (un Dollar américain) (les «Nouvelles Parts Sociales») moyennant le paiement d'une prime globale d'émission d'un montant de 72.106.200 (soixante-douze millions cent six mille deux cent Dollars américains) à allouer à (i) une réserve distribuable du bilan à titre de prime d'émission pour un montant de 71.305.020 USD (soixante-et-onze million trois cent cinq mille et vingt Dollars américains) et (ii) à la réserve légale pour un montant de 801.180 USD (huit cent un mille cent quatre-vingt Dollars américains) (l'«Augmentation de Capital»).

Seconde résolution

Il a été décidé d'accepter que les Nouvelles Parts Sociales soient souscrites par l'Associé Unique au moyen d'un apport en numéraire d'un montant de 80.118.000 USD (quatre-vingt millions cent dix-huit mille Dollars américains) (l'«Apport»).

Souscription - Paiement

L'Associé Unique, par l'intermédiaire de son mandataire, a déclaré souscrire à toutes les Nouvelles Parts Sociales moyennant le paiement d'une prime globale d'émission d'un montant de 72.106.200 (soixante-douze millions cent six mille deux cent Dollars américains) à allouer à (i) une réserve distribuable du bilan à titre de prime d'émission pour un montant de 71.305.020 USD (soixante-et-onze million trois cent cinq mille et vingt Dollars américains) et (ii) à la réserve légale pour un montant de 801.180 USD (huit cent un mille cent quatre-vingt Dollars américains), le tout étant entièrement payé au moyen de l'Apport.

Preuve de l'existence de l'apport

Preuve de l'existence de l'Apport a été donnée au notaire soussigné par la présentation d'un certificat de blocage des fonds.

Troisième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent, il a été décidé de modifier l'article 6 des statuts de la Société afin de le lire comme suit:

« **Art. 6. Capital.** Le capital social de la Société est fixé à 57.865.428 USD (cinquante-sept millions huit cent soixante-cinq mille quatre cent vingt-huit Dollars américains) représenté par:

- 10.846.737 (dix millions huit cent quarante-six mille sept cent trente-sept) parts sociales ordinaires (les «Parts Sociales de Classe A»); et

- 47.018.691 (quarante-sept millions dix-huit mille six cent quatre-vingt-onze) parts sociales préférentielles (les «Parts Sociales de Classe B»)

avec une valeur nominale de 1 USD (un Dollar américain) chacune, entièrement libérées.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par résolution de l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés, par résolution prise par un vote de la majorité des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société.»

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, honoraires ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de l'augmentation de son capital, s'élève à environ 7.200,- EUR.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle anglais acte par la présente qu'à la demande de la partie comparante agissant par le biais de son mandataire le présent acte est rédigé en anglais suivi par une traduction française, et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, le jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Après lecture faite au mandataire de la personne comparante, il a signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 11 décembre 2015. Relation GAC/2015/10869. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2015202373/173.

(150227239) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2015.

ColCastor D S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 12.000,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 201.722.

In the year two thousand and fifteen, on the seven of December,

Before Maître Danielle KOLBACH, Civil Law Notary, residing in Redange-sur-Attert (Grand Duchy of Luxembourg)

THERE APPEARED:

ColCastor Parent S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number 200.052 (the Sole Shareholder),

Hereby represented by Ms. Sara Lecomte, jurist, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

The said power of attorney, initialled ne varietur by the attorney-in-fact of the appearing party and the notary, shall remain attached to the present deed and be submitted to be filed with such deed to the registration authorities.

The appearing party, represented as aforesaid, has requested the undersigned notary to record the following:

1. The Company ColCastor D S.à r.l., a private limited liability company (Société à Responsabilité Limitée), having its registered office at 121 avenue de la Faïencerie L-2132 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 201 722 (the "Company"), has been incorporated pursuant to a deed of Maître Danielle KOLBACH, notary in Redange-sur-Attert, Grand Duchy of Luxembourg dated 18 November 2015 (the "Articles"), in process of publication in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

2. The share capital of the Company currently amounts to GBP 12 000 (twelve thousand Pounds Sterling), divided into 12 000 (twelve thousand) shares with a par value of GBP 1 (one Pound Sterling) per share, fully paid up.

3. The appearing party is the sole shareholder of the Company (hereinafter the “Sole Shareholder”) as holding the entire share capital of the Company and in this capacity, has full power and authority to take, under the present deed, the decisions relating to the following items:

1. Decision to change the object clause of the Company so that it shall read as follows:

“ **2. Corporate object.** The purpose of the Company is (i) the acquisition, holding and disposal, in any form, by any means, whether directly or indirectly, of participations, rights and interests (in whatsoever form or other) in Luxembourg and foreign companies, (ii) the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner, as well as the transfer by sale, exchange or in any other manner of stock, shares, bonds, debentures, notes and other securities or financial or debt instruments of any kind and (iii) the ownership, development, management and disposal of a portfolio of any assets (including, apart from the assets referred to in (i) and (ii) above, patents or other intellectual property rights of any nature or origin).

The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may enter into any type of loan agreement and it may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. It may lend funds (with or without security) including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of securities, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorisation.

The Company may enter into, execute and deliver and perform any swaps, futures, forwards, derivatives, options, repurchase, stock lending and similar transactions. The Company may generally use any techniques and instruments relating to investments for the purpose of their efficient management, including, but not limited to, techniques and instruments designed to protect it against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

In general, the Company may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation or transaction which it considers necessary or useful in the accomplishment and development of its purpose.

In addition, the Company may acquire, sell and manage real estate properties and real estate rights either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad and it may carry out all operations relating to real estate properties and rights and all transactions incidental or relating thereto.

The Company may carry out any commercial, industrial, and financial operations, which are directly or indirectly connected with its purpose or which may favour its development.

The descriptions above are to be construed broadly and their enumeration is not limiting. The Company's purpose shall include any transaction or agreement which is entered into by the Company, provided they are incidental or conducive to the attainment of the Company's purpose described above.”; and

2. Miscellaneous.

First resolution

1. The Sole Shareholder resolves to change the object clause of the Company so that it shall read as follows:

" **2. Corporate Object.** The purpose of the Company is (i) the acquisition, holding and disposal, in any form, by any means, whether directly or indirectly, of participations, rights and interests (in whatsoever form or other) in Luxembourg and foreign companies, (ii) the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner, as well as the transfer by sale, exchange or in any other manner of stock, shares, bonds, debentures, notes and other securities or financial or debt instruments of any kind and (iii) the ownership, development, management and disposal of a portfolio of any assets (including, apart from the assets referred to in (i) and (ii) above, patents or other intellectual property rights of any nature or origin).

The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may enter into any type of loan agreement and it may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. It may lend funds (with or without security) including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of securities, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorisation.

The Company may enter into, execute and deliver and perform any swaps, futures, forwards, derivatives, options, repurchase, stock lending and similar transactions. The Company may generally use any techniques and instruments relating to investments for the purpose of their efficient management, including, but not limited to, techniques and instruments designed to protect it against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

In general, the Company may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation or transaction which it considers necessary or useful in the accomplishment and development of its purpose.

In addition, the Company may acquire, sell and manage real estate properties and real estate rights either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad and it may carry out all operations relating to real estate properties and rights and all transactions incidental or relating thereto.

The Company may carry out any commercial, industrial, and financial operations, which are directly or indirectly connected with its purpose or which may favour its development.

The descriptions above are to be construed broadly and their enumeration is not limiting. The Company's purpose shall include any transaction or agreement which is entered into by the Company, provided they are incidental or conducive to the attainment of the Company's purpose described above.”; and

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand euros (EUR 1,000.-)

Declaration

Whereof, the present deed was drawn up in Redange-sur-Attert, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the attorney-in-fact of the appearing party, who is known to the notary by her surname, first name, civil status and residence, she signed together with the notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le sept décembre

Par-devant Maître Danielle KOLBACH, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, Grand-duché de Luxembourg, soussignée,

A COMPARU

ColCastor Parent S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro 200.052 ((l'Associé Unique), Représenté aux présentes par Sara Lecomte, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privée, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le Mandataire du comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Le Comparant, dûment représenté comme indiqué ci-dessus, requiert le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

1. La Société ColCastor D S.à r.l, société à responsabilité limitée, dont le siège social est 121 avenue de la Faïencerie L-2132 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 201 722 (ci-après désignée «la Société»), a été constituée suivant acte reçu par Danielle Kolbach Notaire à Redange-sur-Attert, Grand Duché du Luxembourg, le 18 November 2015, en cours de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations

2. Le capital social de la Société s'élève actuellement à GBP 12 000 (douze mille Livres Sterling), représenté par 12 000 parts sociales d'une valeur nominale unitaire de GBP 1 (une Livre Sterling) chacune, entièrement libérées.

3. Le comparant est l'associé unique de la Société (ci-après désigné «l'Associé Unique») comme détenant l'intégralité du capital social de la Société et a, en cette qualité, tous pouvoirs pour prendre, aux termes du présent acte, les décisions portant sur les points suivants:

1. Décision de modifier l'article définissant l'objet social de la Société, lequel aura désormais la teneur suivante:

« **2. Objet social.** L'objet de la Société est (i) l'acquisition, la détention et la cession sous quelque forme que ce soit, de quelque façon que ce soit, que ce soit directement ou indirectement de, participations, droits et intérêts (sous quelque forme que ce soit) dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, (ii) l'acquisition par l'achat, la souscription ou de toute autre manière, ainsi que le transfert par vente, échange ou de toute autre manière, d'actions, d'obligations, de titres de dettes, billets à ordre ou autres titres ou instruments financiers ou de dette de quelque nature que ce soit, et (iii) la propriété, le développement, la gestion et la disposition d'un portefeuille d'actifs (y compris, en sus des actifs mentionné en (i) et (ii) ci-dessus, les brevets ou autres droits de propriété intellectuelle de toute nature ou de toute origine).

La Société peut emprunter sous toute forme, exceptée par voie d'offre au public. Elle peut conclure tout type de contrat de prêt et elle peut émettre, par voie de placement privé uniquement, des obligations, des billets à ordre, et tout autre titre de dette ou de capital. Elle peut prêter des fonds (avec ou sans garantie) y compris, sans s'y limiter, les revenus de tout emprunt et/ou émission de titres, à ses filiales, sociétés affiliées et toutes autres sociétés. La Société peut également donner des garanties et gager, transférer, grever ou autrement créer et accorder une sûreté sur tout ou partie de ses actifs pour garantir ses propres obligations et celles de toute autre société, et, de manière générale, pour son propre bénéfice ou pour celui de toute autre société ou personne. Pour éviter tout doute, la Société ne peut exercer aucune activité régulée du secteur financier sans en avoir préalablement obtenu l'autorisation.

La Société peut conclure, exécuter, délivrer et réaliser tout échange (swap), contrat à terme (futures), contrat d'option (forwards), dérivés, options, rachat, prêt de titres et transactions similaires. La Société peut généralement utiliser toute technique et tout instrument relatif aux investissements en vue de leur gestion efficace, y compris, mais sans s'y limiter, des techniques et instruments destinés à la protéger contre le crédit, les changes monétaires, les risques de taux d'intérêt et tout autre risque.

De manière générale, la Société peut prendre toute mesure de contrôle et de supervision et mener toute opération, ou transaction qu'elle jugerait nécessaire ou utile à l'accomplissement et au développement de son objet social.

En outre, la Société peut acquérir, vendre et gérer toute propriété immobilière et tous droits immobiliers que ce soit au Grand Duché de Luxembourg ou à l'étranger et elle peut réaliser toutes opérations relatives à des propriétés immobilières et droits immobiliers et toutes les opérations qui leur sont accessoires ou connexes.

La Société pourra en outre effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière, qui est en rapport direct ou indirect avec son objet social ou qui peut être favorable à son développement.

Les descriptions précédentes doivent être entendues largement et leur énumération n'est pas limitative. L'objet de la Société inclue toute opération ou accord conclu par la Société pour autant qu'il soit incident ou favorable à l'accomplissement de l'objet de la Société décrit ci-dessus.» et

2. Divers.

En considération de ce qui précède, le Comparant requiert le notaire soussigné d'acter l'adoption, en sa qualité d'Associé Unique de la Société, des résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article définissant l'objet social de la Société, lequel aura désormais la teneur suivante:

« **2. Objet social.** L'objet de la Société est (i) l'acquisition, la détention et la cession sous quelque forme que ce soit, de quelque façon que ce soit, que ce soit directement ou indirectement de, participations, droits et intérêts (sous quelque forme que ce soit) dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, (ii) l'acquisition par l'achat, la souscription ou de toute autre manière, ainsi que le transfert par vente, échange ou de toute autre manière, d'actions, d'obligations, de titres de dettes, billets à ordre ou autres titres ou instruments financiers ou de dette de quelque nature que ce soit, et (iii) la propriété, le développement, la gestion et la disposition d'un portefeuille d'actifs (y compris, en sus des actifs mentionnés en (i) et (ii) ci-dessus, les brevets ou autres droits de propriété intellectuelle de toute nature ou de toute origine).

La Société peut emprunter sous toute forme, exceptée par voie d'offre au public. Elle peut conclure tout type de contrat de prêt et elle peut émettre, par voie de placement privé uniquement, des obligations, des billets à ordre, et tout autre titre de dette ou de capital. Elle peut prêter des fonds (avec ou sans garantie) y compris, sans s'y limiter, les revenus de tout emprunt et/ou émission de titres, à ses filiales, sociétés affiliées et toutes autres sociétés. La Société peut également donner des garanties et gager, transférer, grever ou autrement créer et accorder une sûreté sur tout ou partie de ses actifs pour garantir ses propres obligations et celles de toute autre société, et, de manière générale, pour son propre bénéfice ou pour celui de toute autre société ou personne. Pour éviter tout doute, la Société ne peut exercer aucune activité régulée du secteur financier sans en avoir préalablement obtenu l'autorisation.

La Société peut conclure, exécuter, délivrer et réaliser tout échange (swap), contrat à terme (futures), contrat d'option (forwards), dérivés, options, rachat, prêt de titres et transactions similaires. La Société peut généralement utiliser toute technique et tout instrument relatif aux investissements en vue de leur gestion efficace, y compris, mais sans s'y limiter, des techniques et instruments destinés à la protéger contre le crédit, les changes monétaires, les risques de taux d'intérêt et tout autre risque.

De manière générale, la Société peut prendre toute mesure de contrôle et de supervision et mener toute opération, ou transaction qu'elle jugerait nécessaire ou utile à l'accomplissement et au développement de son objet social.

En outre, la Société peut acquérir, vendre et gérer toute propriété immobilière et tous droits immobiliers que ce soit au Grand Duché de Luxembourg ou à l'étranger et elle peut réaliser toutes opérations relatives à des propriétés immobilières et droits immobiliers et toutes les opérations qui leur sont accessoires ou connexes.

La Société pourra en outre effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière, qui est en rapport direct ou indirect avec son objet social ou qui peut être favorable à son développement.

Les descriptions précédentes doivent être entendues largement et leur énumération n'est pas limitative. L'objet de la Société inclue toute opération ou accord conclu par la Société pour autant qu'il soit incident ou favorable à l'accomplissement de l'objet de la Société décrit ci-dessus.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges de toute nature, dûs la Société en raison du présent acte, sont évalués à mille euros (EUR 1.000,-).

Dont acte, passé à Redange-sur-Attert, les jours, mois et a en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, déclare que sur la demande du comparant, le présent acte a été rédigé en français suivi d'une version anglaise et qu'en cas de divergence entre le texte français et le texte anglais, le texte français fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par ses noms, prénoms, statut civil et résidence, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. LECOMTE, D. KOLBACH.

Enregistré à Diekirch Actes Civils le 10 décembre 2015. Relation: DAC/2015/21289. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): J. THOLL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur sa demande.

Redange-sur-Attert, le 15 décembre 2015.

Référence de publication: 2015202355/203.

(150227756) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2015.

DataCenterEnergie S.A. (DCE), Société Anonyme.

Siège social: L-3235 Bettembourg, 4, rue Alexander Graham Bell.

R.C.S. Luxembourg B 140.229.

L'an deux mille quinze, le dix-neuf novembre.

Par devant Maître Marc LECUIT, notaire de résidence à Mersch.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «DataCenterEnergie S.A. (DCE)», ayant son siège social à L-3235 Bettembourg, 4, rue Alexander Graham Bell, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B140.229, constituée originellement sous la forme d'une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois suivant acte reçu par Maître Emile SCHLESSER, notaire alors de résidence à Luxembourg, en date du 03 juillet 2008, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et des Associations, numéro 1934 du 07 août 2008 (ci-après la «Société»). Les statuts de la Société ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Emile SCHLESSER, prénommé, en date du 26 juillet 2011, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et des Associations, numéro 2344 du 01 octobre 2011.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Edouard WANGEN, demeurant professionnellement à Bettembourg

et l'assemblée choisit comme scrutateur, Monsieur Marcel ORIGER, demeurant professionnellement à Bettembourg

La Présidente expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Réduction du capital social par absorption d'une partie des pertes reportées tel que figurant au bilan au 31 décembre 2014, à concurrence de cinq millions cinq cent mille Euros (EUR 5.500.000) de son montant actuel de quinze millions cinq cent mille (EUR 15.500.000) au montant de dix million Euros (EUR 10.000.000) par annulation de cinq cent cinquante (550) actions;

2. Pouvoir au conseil d'administration afin de modifier le registre des actionnaires;

3. Nouvelle autorisation donnée au Conseil d'Administration, pendant une période de cinq ans à dater de la publication de la présente assemblée, à augmenter le capital souscrit en une ou plusieurs tranches à l'intérieur des limites du capital autorisé fixé à TRENTE MILLIONS D'EUROS;

4. Modification de l'article 5 des statuts pour refléter ces décisions;

5. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, le mandataire des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, le mandataire des actionnaires représentés ainsi que le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Que par ailleurs, le scrutateur confirme que toutes les actions sont nominatives.

Ces faits ayant été reconnus exacts, l'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de réduire le capital social en ramenant le capital de son montant actuel de quinze millions cinq cent mille euros (EUR 15.500.000) à celui de dix million euros (EUR 10.000.000), par l'absorption d'une partie des pertes reportées, tel que figurant au bilan au 31 décembre 2014, tel qu'approuvé par l'assemblée générale annuelle et l'annulation de cinq cent cinquante (550) actions d'une valeur nominale de dix mille euros (EUR 10.000) chacune.

Deuxième résolution

L'assemblée donne mandat au conseil d'administration de la société afin de procéder aux modifications nécessaires dans le registre des actions suite à l'annulation des actions.

Troisième résolution

L'assemblée autorise le conseil d'administration, pendant une période se terminant le jour du cinquième anniversaire de la date de publication au Mémorial C des présentes à augmenter en une ou plusieurs tranches le capital souscrit, à l'intérieur des limites du capital autorisé de TRENTE MILLIONS d'EUROS (EUR 30.000.000).

Quatrième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 5 des statuts pour le mettre en concordance avec les décisions qui précèdent:

« **Art. 5.** Le capital social est fixé à dix millions euros (EUR 10.000.000) représenté par (1.000) actions ordinaires, d'une valeur nominale de dix mille euros (EUR 10.000) et entièrement libérées.

Le conseil d'administration est autorisé, pendant une période se terminant le jour du cinquième anniversaire de la date de la publication au Mémorial C de l'assemblée générale extraordinaire du 19 novembre 2015, à augmenter en une ou plusieurs tranches le capital souscrit, à l'intérieur des limites du capital autorisé. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée pour recueillir les souscriptions et recevoir le paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital. Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation de capital souscrit, il fera adapter le présent article à la modification intervenue en même temps.

Le capital autorisé de la société est fixé à trente millions d'euros (EUR 30.000.000,00).».

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Beringen, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par nom, prénom, état et demeure, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: E. WANGEN, M. ORIGER, M. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 23 novembre 2015. Relation: 2LAC/2015/26478. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): A. MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME

Beringen, le 15 décembre 2015.

Référence de publication: 2015202431/79.

(150228275) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2015.

Dalgarno S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 110.879.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and fifteen, on the third of December,
Before Maître Joëlle BADEN, notary, residing in Luxembourg,

Appeared:

BGL BNP Paribas, société anonyme, having its registered office at L-2951 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy, recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 6.481,

here represented by Mrs Delphine GUILLOU, private employee, 44, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal given in Luxembourg on 23rd November 2015.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as aforementioned and representing the whole corporate capital, requires the notary to act the following:

1° The appearing party is the sole shareholder of “Dalgarno S.A.”, a société anonyme, having its registered office at L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy, recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 110.879, incorporated pursuant to a notarial deed dated 15th September 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 108 of 17th January 2006 (the “Company”). The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary dated 27th January 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 901 of 5th April 2012.

2° The share capital of the Company is set at three hundred eighty-one thousand euro (EUR 381,000.-) represented by thirty-eight thousand one hundred (38,100) shares with a nominal value of ten euro (EUR 10) each.

3° BGL BNP Paribas, prenamed, acting in its capacity as sole shareholder, hereby resolves to dissolve the Company with effect from today and to put the Company into liquidation. It assumes the function of liquidator of the Company.

4° In such capacity, it declares that the activity of the Company has ceased, that the Company has no more liabilities, that the sole shareholder is vested with all assets and hereby declares that it will take over and assume liability for any known but unpaid and any yet unknown liabilities of the Company before any payment to itself; consequently the liquidation of the Company is deemed to have been carried out and completed.

5° All assets and liabilities, without any restriction or limitation, of the Company shall be deemed transferred at book value to the sole shareholder as of the date hereof. The transfer of all assets and liabilities of the Company will be undertaken against the cancellation of the shares held by the sole shareholder in the Company.

6° All rights and obligations of the Company vis-à-vis third parties shall be taken over by the sole shareholder.

7° The liquidator and sole shareholder has full knowledge of the articles of incorporation and the financial situation of the Company.

8° The accounts of the Company with respect to all past financial years are approved at the date of the present meeting and the liquidator and sole shareholder takes note of the liquidation accounts of the Company and hereby approves such accounts. The liquidator and sole shareholder waives the review of the liquidation accounts and the preparation of a report by an auditor to the liquidation.

9° Discharge is granted to the directors of the Company and to the independent auditor for the execution of their mandates.

10° The books and corporate documents of the Company will be maintained during the period of five (5) years at the registered office of the dissolved Company.

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the appearing person and in case of divergence between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le trois décembre,

Par-devant Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu

BGL BNP Paribas, société anonyme, ayant son siège social à L-2951 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 6.481,

ici représentée par Madame Delphine GUILLOU, employée privée, L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg le 23 novembre 2015.

Laquelle procuration restera, après avoir été paraphée ne varietur par le mandataire et le notaire soussigné, annexée aux présentes pour être soumise avec elles à la formalité de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus et représentant l'intégralité du capital souscrit, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

1° La comparante est l'actionnaire unique de la société anonyme «Dalgarno S.A.», ayant son siège social à L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 110.879, constituée suivant acte notarié en date du 15 septembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 108 du 17 janvier 2006 (la «Société») et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte du notaire soussigné du 27 janvier 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 901 du 5 avril 2012.

2° Le capital social de la société est fixé à trois cent quatre-vingt-un mille euros (EUR 381.000) représenté par trente-huit mille cent (38.100) actions d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10) chacune.

3° Par la présente, BGL BNP Paribas, prénommée, en sa qualité d'actionnaire unique prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat et sa mise en liquidation. Elle assume la fonction de liquidateur.

4° En cette qualité, l'actionnaire unique déclare que l'activité de la Société a cessé, que le passif connu de la Société a été payé ou provisionné, que l'actionnaire unique est investi de tout l'actif et qu'il s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la Société et impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne; par conséquent la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée.

5° L'universalité des éléments actifs et passifs, sans aucune restriction ni limitation, du patrimoine de la Société sont considérés transférés à leur valeur comptable à l'actionnaire unique à la date d'aujourd'hui. Le transfert de l'universalité des éléments actifs et passifs de la Société sera réalisé en contrepartie de l'annulation des actions détenues par l'actionnaire unique dans la Société.

6° Tous droits et obligations de la Société vis-à-vis des tiers seront pris en charge par l'actionnaire unique.

7° Le liquidateur et actionnaire unique a parfaitement connaissance des statuts et de la situation financière de la Société.

8° Les comptes de la Société relatifs aux exercices sociaux passés sont approuvés à la date de la présente assemblée et le liquidateur et actionnaire unique prend note des comptes de liquidation de la Société et par la présente approuve ces comptes. Le liquidateur et actionnaire unique renonce à l'examen des comptes de liquidation et à l'établissement d'un rapport par un commissaire à la liquidation.

9° Décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au réviseur d'entreprises agréé pour l'exécution de leurs mandats.

10° Les livres et documents de la Société seront conservés pendant la durée de cinq (5) ans au siège social de la Société dissoute.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: D. GUILLOU et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C.1, le 8 décembre 2015. 1LAC/2015/38756. Reçu soixante-quinze euros € 75,-

Le Receveur (signé): MOLLING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 15 décembre 2015.

Référence de publication: 2015202428/103.

(150227949) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2015.

Centuria Capital Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3372 Leudelange, 15, rue Léon Laval.

R.C.S. Luxembourg B 144.076.

L'an deux mil quinze, le sept décembre.

Par devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme de droit luxembourgeois CENTURIA CAPITAL Luxembourg S.A., avec siège social au 15, rue Léon Laval, L-3372 Leudelange, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg section B numéro 144076 constituée en tant que société bénéficiaire suite au transfert de patrimoine professionnel, suivant acte reçu en date du 23 décembre 2008 par le notaire Blanche Moutrier de résidence à Esch sur Alzette publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 4 février 2009 numéro 248 (la «Société»).

Les statuts de la Société ont été modifiés à plusieurs reprises et une dernière fois suivant acte reçu par le notaire Jean-Paul Meyers alors de résidence à Rambrouch en date du 13 mars 2014 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1373 du 28 mai 2014.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Radia Taddrart, employée privée, demeurant professionnellement au 15, rue Léon Laval, L-3372 Leudelange,

qui désigne comme secrétaire Madame Sophie Mathot, employée privée, demeurant professionnellement à Senningerberg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Radia Taddrart, précitée.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1.- Augmentation du capital social de son montant de EUR 250.000 au montant de EUR 250.100 par l'émission d'une nouvelle action d'une valeur nominale de EUR 100, intégralement libérée ensemble avec une prime d'émission.

2.- Souscription de la nouvelle action par l'actionnaire majoritaire et renonciation par l'actionnaire minoritaire à son droit de souscription préférentiel; - Libération intégrale de l'action nouvelle et de la prime d'émission en espèces pour un montant total de EUR 300.000.

3.- Suppression dans les statuts de toute référence au capital autorisé, l'autorisation n'étant plus en vigueur.

4.- Modification subséquente de l'article 3 des statuts de la Société.

5.- Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés, a été contrôlée et signée par les membres du bureau.

Resteront annexées aux présentes les éventuelles procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées „ne varietur“ par les comparants et le notaire instrumentant aux fins d'enregistrement.

III.- Que conformément à la liste de présence, l'intégralité du capital social de la Société est présente ou représentée à la présente Assemblée Générale Extraordinaire et que les actionnaires présents ou représentés se reconnaissent dûment convoqués et déclarent par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire, est donc régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première et deuxième résolutions:

L'assemblée générale décide à l'unanimité d'augmenter le capital souscrit de la Société d'un montant de EUR 100 (cent euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 250.000 (deux cent cinquante mille euros) à EUR 250.100 (deux cent cinquante mille cent euros) par l'émission de 1 (une) nouvelle action d'une valeur nominale de EUR 100 (cent euros), ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

Souscription - Libération

Renonciation est donnée par l'actionnaire minoritaire, ici représentée par Madame Radia Taddrart, précitée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé comme indiqué ci-avant, à son droit de souscription préférentiel.

La nouvelle action est souscrite à l'instant par Centuria Capital, Société par actions simplifiée, ayant son siège social au 91 avenue des Champs Elysées, F-75008 Paris, France, ici représentée par Madame Radia Taddrart, précitée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé comme indiqué ci-avant, qui déclare souscrire la nouvelle action nouvellement émise et la libérer ensemble avec une prime d'émission par un apport en espèces total s'élevant à EUR 300.000 (trois cent mille euros).

L'action nouvelle et la prime d'émission ont été intégralement payées en espèces de sorte que le montant total de EUR 300.000 (trois cent mille euros) est à la disposition de la Société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant au moyen d'un certificat bancaire.

Troisième résolution:

L'assemblée décide de supprimer dans les statuts de la Société toute référence au capital autorisé, l'autorisation n'étant plus en vigueur.

Quatrième résolution:

L'assemblée décide, suite aux résolutions prises ci-dessus, de modifier l'article 3 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 3.** Le capital social est fixé à deux cent cinquante mille cent euros (250.100,- EUR) représenté par deux mille cinq cent et une (2.501) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.»

Les résolutions qui précèdent ont été prises à l'unanimité des voix.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président prononce la clôture de l'assemblée.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare conformément aux dispositions de l'Article 32-1 de la loi coordonnée sur les sociétés que les conditions requises pour l'augmentation de capital, telles que contenues à l'Article 26, ont été remplies.

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de mille six cents euros (EUR 1.600,-).

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, ces derniers ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Radia Taddrart, Sophie Mathot, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C.1, le 9 décembre 2015. 1LAC/2015/39085. Reçu 75.-€.

Le Receveur (signé): Paul Molling.

- Pour copie conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 14 décembre 2015.

Référence de publication: 2015202338/92.

(150228355) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2015.

Carlita S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6460 Echternach, 13, Place du Marchés.

R.C.S. Luxembourg B 99.508.

L'an deux mille quinze.

Le sept décembre.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

ONT COMPARU:

1.- Monsieur Carlos FERNANDES MARTINS DA COSTA, serveur, demeurant à L-6480 Echternach, 32, Val des Roses.

2.- Madame Henriqueta Maria BALAO RITA DA COSTA, gérante, demeurant à L-6480 Echternach, 32, Val des Roses.

Lesquels comparants ont exposé au notaire instrumentant ce qui suit:

I.- Qu'ils sont les seuls associés de la société à responsabilité limitée CARLITA S.à r.l., avec siège social à L-6480 Echternach, 32, Val des Roses, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 99.508 (NIN 2008 24 38 344).

II. Que la société constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 9 octobre 2001, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 340 du 1^{er} mars 2002, et dont les statuts ont été modifiés comme suit:

- suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 19 mars 2002, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 964 du 25 juin 2002;

- suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 15 septembre 2008, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 2425 du 3 octobre 2008.

III. Que le capital social de la société s'élève à DOUZE MILLE QUATRE CENTS EUROS (€ 12.400.-), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de CENT VINGT-QUATRE EUROS (€ 124.-) chacune.

Que suite à un contrat de cession de parts sociales sous seing privé du 7 décembre 2015, lequel contrat, après avoir été signé "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement, les cent (100) parts sociales sont réparties comme suit:

1.- Monsieur Carlos FERNANDES MARTINS DA COSTA, prénommé, vingt-cinq parts sociales	25
2.- Madame Henriqueta Maria BALAO RITA DA COSTA, prénommée, soixante-quinze parts sociales	75
Total: CENT parts sociales	100

Ensuite les comparants ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Première résolution

Suite à la prédite cession de parts sociales les associés décident de modifier l'article 6 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à DOUZE MILLE QUATRE CENTS EUROS (€ 12.400.-), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de CENT VINGT-QUATRE EUROS (€ 124.-) chacune.

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

1.- Monsieur Carlos FERNANDES MARTINS DA COSTA, serveur, demeurant à L-6480 Echternach, 32, Val des Roses, vingt-cinq parts sociales	25
2.- Madame Henriqueta Maria BALAO RITA DA COSTA, gérante, demeurant à L-6480 Echternach, 32, Val des Roses, soixante-quinze parts sociales	75
Total: CENT parts sociales	100.»

Deuxième résolution

Les associés décident de modifier l'article 4 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 4.** La Société prend la dénomination de CARLITA S.à r.l.
La société peut faire le commerce sous l'enseigne "Le Petit Poète" .».

Troisième résolution

Les associés décident de fixer la nouvelle adresse de la société à L-6460 Echternach, 13, Place du Marché.

Quatrième résolution

Les associés décident de modifier l'article 2 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 2.** La société a pour objet l'exploitation d'un hôtel-restaurant avec débit de boissons alcooliques et non alcooliques ainsi que l'exploitation d'un établissement d'hébergement.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations, financières, mobilières ou immobilières, commerciales et industrielles, qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Elle peut s'intéresser par voie d'apport, de fusion, de souscription, de participation ou autrement, dans toutes sociétés et entreprises existantes ou à créer au Luxembourg ou à l'étranger et dont l'objet serait analogue ou connexe au sien.».

Cinquième résolution

a) Les associés décident de nommer en tant que gérant technique de la société pour une durée indéterminée:

Monsieur Carlos FERNANDES MARTINS DA COSTA, serveur, né à Montalegre (Portugal), le 20 janvier 1964, demeurant à L-6480 Echternach, 32, Val des Roses.

b) Les associés décident de nommer en tant que gérante administrative de la société pour une durée indéterminée:

Madame Henriqueta Maria BALAO RITA DA COSTA, gérante, née à Coruche (Portugal), le 30 mars 1966, demeurant à L-6480 Echternach, 32, Val des Roses.

c) La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes des deux gérants.

DONT ACTE, fait et passé à Echternach, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant d'après leur noms, prénoms, états et demeures, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. FERNANDES MARTINS DA COSTA, H. M. BALAO RITA DA COSTA, Henri BECK.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 09 décembre 2015. Relation: GAC/2015/10793. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 15 décembre 2015.

Référence de publication: 2015202380/76.

(150227816) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2015.

Sixa Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 98.644.

*Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue extraordinairement en date du 18 novembre 2015
à 17.30 heures au siège social de la société*

Résolutions

Après délibération, les résolutions suivantes sont successivement mises au vote:

Première résolution

La révocation de l'administrateur Monsieur Pierre Goffinet, avec effet immédiat. Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution

Madame Isabelle Cardoso demeurant professionnellement au 370, route de Longwy, L-1940 Luxembourg est nommée administrateur jusqu'à l'assemblée générale qui aura lieu en 2019.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2015204081/19.

(150229402) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2015.

TDV Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 55, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 76.754.

Extrait de l'assemblée générale des associés tenue en date du 16 décembre 2015

L'Assemblée décide:

- de nommer à la fonction de gérant de la Société, Monsieur Alain NOULLET, employé privé, né à Berchem-Sainte-Agathe (Belgique), le 2 novembre 1960 résidant professionnellement à 7, rue Guillaume J. Kroll L-1882 Luxembourg pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un mandataire

Référence de publication: 2015204126/15.

(150229066) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2015.

UBS (Lux) Strategy Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 43.925.

Extrait de la résolution prise par l'Assemblée Générale de la Société en date du 30 novembre 2015

L'Assemblée Générale de la Société a décidé:

1. de renommer Monsieur Michael KEHL en tant que Membre du Conseil d'Administration la Société, à la date du 30 novembre 2015 et jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2019;

2. de renommer PricewaterhouseCoopers, société de droit luxembourgeois, en tant que Réviseur d'entreprises agréé de la Société, à la date du 30 novembre 2015 et jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2016;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Le Mandataire

Référence de publication: 2015204157/16.

(150228634) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2015.

A7 Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3427 Dudelange, 5, rue Boitenberg.

R.C.S. Luxembourg B 201.288.

L'an deux mille quinze, le vingt-sept novembre.

Par devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "A7 Properties S.A." (numéro d'identité 2015 22 15 518), avec siège social à L-1148 Luxembourg, 12, rue Jean L'Aveugle, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 201.288, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 23 octobre 2015, en voie de publication au Mémorial C.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Mohammed EL YAAGOUBI, manager, demeurant à Dudelange, qui désigne comme secrétaire Monsieur Albert DONDLINGER, employé privé, demeurant à Dahlem.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Jean-Marie WEBER, employé privé, demeurant à Aix-sur-Cloie/Aubange (Belgique).

Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Transfert du siège social de L-1148 Luxembourg, 12, rue Jean L'Aveugle à L-3427 Dudelange, 5, rue Boitenberg et modification subséquente du premier alinéa de l'article 2 des statuts de la société.

II.- Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

III.- L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée et tous les actionnaires présents ou représentés déclarant avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour avant l'assemblée, il a donc pu être fait abstraction des convocations d'usage.

IV.- La présente assemblée, représentant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité la résolution unique suivante:

Résolution unique

L'assemblée décide de transférer le siège social de L-1148 Luxembourg, 12, rue Jean L'Aveugle à L-3427 Dudelange, 5, rue Boitenberg et en conséquence de modifier le premier alinéa de l'article 2 des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 2. alinéa 1^{er}** . Le siège de la société est établi dans la commune de Dudelange."

Frais

Le montant des frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes, est évalué sans nul préjudice à mille euros (€ 1.000.-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à l'assemblée, les membres du bureau, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ont signé avec Nous notaire le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé à signer.

Signé: EL YAAGOUBI, DONDLINGER, J-M. WEBER, A. WEBER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 8 décembre 2015. Relation: 1LAC/2015/38874. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): MOLLING.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande.

Bascharage, le 14 décembre 2015.

Référence de publication: 2015201387/50.

(150226160) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2015.

Strategic Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 186.306.

—
EXTRAIT

En date du 15 décembre 2015, l'associé unique de la Société a pris la résolution suivante:

- De prendre acte de la démission de Madame Virginie Boussard, en tant que Gérant de la Société avec effet rétroactif au 27 octobre 2015;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Gérant

Référence de publication: 2015204052/16.

(150228592) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2015.